



Rapport d'orientation budgétaire 2023

Selon les articles L 5722-1-II et L 2313-1 du code général des collectivités territoriales

RAPPEL Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une obligation prévue par le Code Général des Collectivités territoriales en tant que les syndicats mixtes composés d'EPCI sont soumis aux mêmes règles budgétaires et comptables que les collectivités locales (cf. : article L5722-1-II renvoyant à l'article L 2313-1). Dans ce cadre, il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Il permet d'associer le Conseil syndical à la préparation du budget et doit règlementairement comprendre les principaux éléments suivants :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- Des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité ;
- La présentation des engagements pluriannuels de la collectivité, notamment en matière d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter la stratégie d'actions et financière du SMICVAL en 2023. Ainsi, ce rapport abordera :

- Un contexte inédit de crise internationale et de conflit géopolitique ayant des impacts directs sur le territoire (I)
- Le projet Impact, sa déclinaison opérationnelle "NéoSmicval" et les résultats 2022 (II)
- Les projets 2023 et le budget associé(III)

I. Un contexte inédit de crise internationale et de conflit géopolitique ayant des impacts directs sur le territoire

1. Contexte économique global

a. **Conditions macroéconomiques : un contexte international encore difficile et de mauvaises perspectives économiques**

Dès le troisième trimestre de l'année 2022, toutes les banques centrales des pays avancés ont adopté un resserrement de politique monétaire (parfois agressif) entraînant des vulnérabilités financières dont les conséquences seront visibles en 2023. Le risque inflationniste de court terme est jugé plus pénalisant pour l'économie mondiale que le risque de récession. Ainsi, le resserrement des politiques monétaires des banques centrales devrait finir par ralentir la croissance mondiale et l'inflation. Toutefois, tant que la guerre en Ukraine se poursuit, les fortes fluctuations sur les prix de l'énergie continueront à faire pression à la hausse sur l'inflation mondiale.

La croissance du PIB en 2023 est prévue à 0.4%, 1.3% en 2024 et 1.8% en 2025 (selon la BCE). Le risque de récession, c'est-à-dire un taux de croissance négatif, n'est pas écarté.

	PIB		
	2022	2023	2024
Monde	3,2	2,2	2,7
Zone Euro	3,3	0,4	1,3
Allemagne	2,2	-0,3	
France	2,5	0,4	1,2
Etats-Unis	0,5	0,5	1,6
Royaume-Uni	4,3	-1,5	-1,0
Chine	3,0	4,8	5,0

Source : FCL – Bloomberg – Banques Centrales – OCDE – Consensus des banques

2022 (réel) 2023 et 2024 (prévisions janvier 2023)

Focus sur la France :

Selon la Banque de France, la croissance du PIB sera de +0.4% en 2023 avec une forte sensibilité à la variation du prix des matières premières (et notamment du gaz), la fourchette estimée s'établit entre -0.3% et +0.8%. Le risque de récession est jugé strictement « temporaire et limité ». Selon les projections actuelles, un retour à une économie « normale » est prévu d'ici 2025. Ainsi, la croissance annuelle en 2024 est estimée à 1.2%, et en 2025 à 1.8% selon la Banque de France.

b. L'inflation reste l'enjeu de l'année

En 2023, le grand indicateur de l'année est l'inflation. Cette dernière commence à ralentir après avoir atteint des records dans certains pays développés de la zone (+ 10% / an) comme l'Allemagne. L'inflation est fortement corrélée au contexte géopolitique en Ukraine, à la politique Zero-Covid en Chine, aux marchés du travail et les négociations salariales ; et enfin à l'évolution de la politique monétaire de la BCE. Pour le moment, la BCE estime que le taux d'inflation passerait de 8.4% en 2022 à 6.3% en 2023 (avec un écart de 10% entre le dernier trimestre de l'année 2022 et celui de l'année 2023). Ces taux sont projetés à 3.4% en 2024 et 2.3% en 2025.

En France, l'inflation prend une trajectoire favorable en 2023. Cette dernière s'établit à 6% en moyenne en 2022 (en GA selon la Banque de France). En 2023, le niveau de l'inflation projeté est estimé à 6% également, avec un profil d'évolution différent.

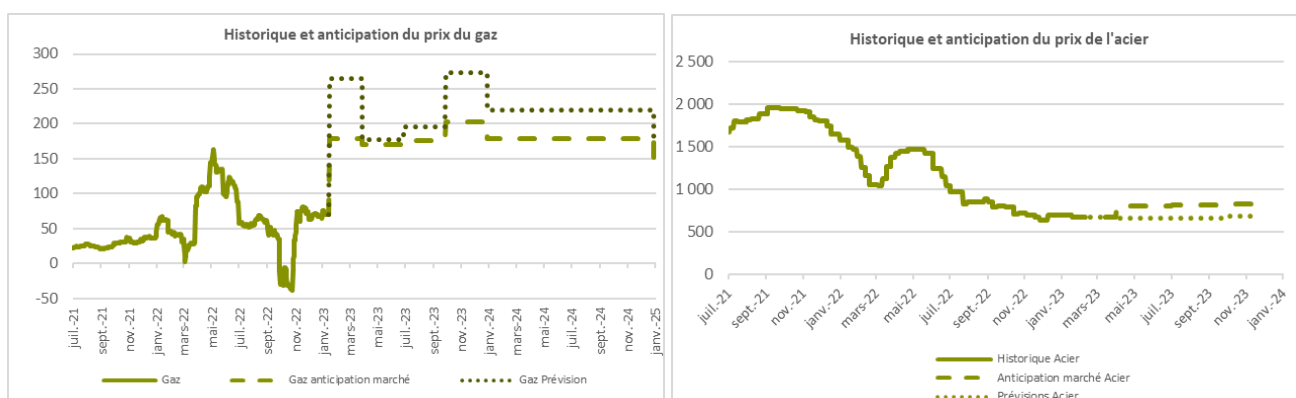
	Inflation		
	2022	2023	2024
Monde	8,8		
Zone Euro	8,4	6,3	3,4
Allemagne	3,3	2,0	
France	6,0	6,0	2,5
Etats-Unis	5,6	3,1	2,5
Royaume-Uni	10,8	5,3	1,5
Chine	2,1	2,3	2,2

Source : FCL – Bloomberg – Banques Centrales – OCDE – Consensus des banques
2022 (réel) 2023 et 2024 (prévisions janvier 2023)

C. L'évolution des prix des matières premières

Dès la fin de l'année 2021, les cours des matières premières (matières premières agricoles, métaux et énergie) ont connu une forte volatilité. L'explosion de la guerre en Ukraine a accentué les goulets d'étranglement liés aux marchés des matières premières. En effet, l'Ukraine faisait partie des principaux pays exportateurs de matières premières. La guerre dans ce pays impacte fortement la Zone Euro, mais également tous les pays du Sud qui rencontrent des problèmes d'approvisionnement alimentaire et une rupture de leurs chaînes d'approvisionnement. La poursuite des blocages d'acheminement des matières premières pourrait impacter la croissance mondiale en 2023 / 2024 et relancerait l'inflation provoquée par une pénurie d'offre.

Point sur les prévisions / anticipations des cours des matières premières en 2023 :



Source : Plateforme FCL Gérer ma Cité – Bloomberg

Si les cours mondiaux ont reflué ces derniers mois et en particulier sur le tout début de l'année 2023, les prévisionnistes anticipent encore beaucoup de volatilité sur l'année. Les anticipations actuelles prévoient une stabilisation pour les cours du baril mais des fluctuations pour le cours du gaz en particulier si la guerre en Ukraine se poursuit et s'intensifie.

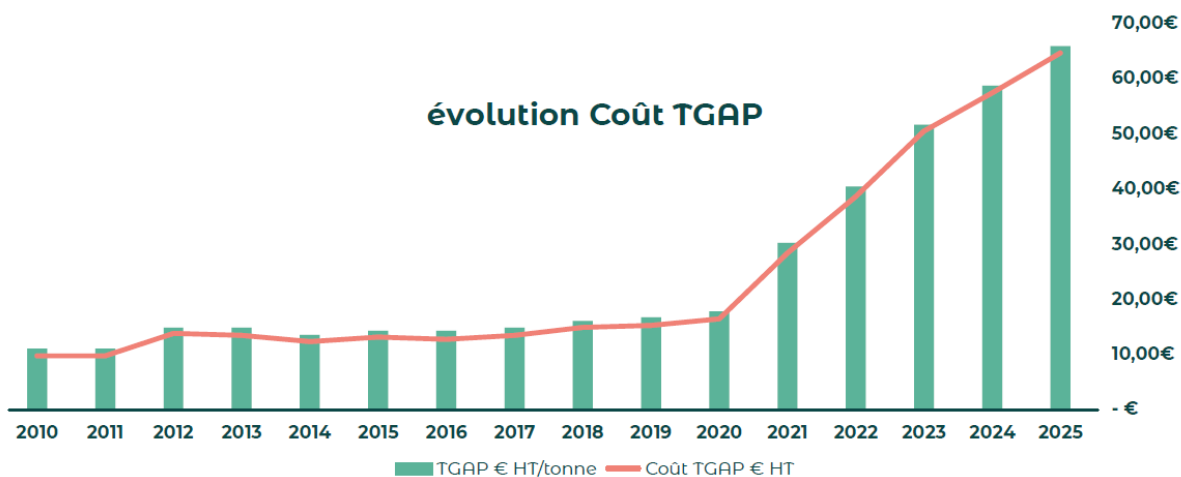
2. Un contexte global tendu qui va renforcer des contraintes budgétaires déjà très fortes

a. L'augmentation annoncée de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) continue sa progression

La loi AGEC (2020), et avant la Loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (2015), ont fixé des objectifs clairs pour répondre au cadre européen et sa finalité de réduction des déchets. Ainsi, dès la loi de finance 2019 (cf. : loi n°2018-1317 en date du 30 décembre 2018), le législateur a voté une augmentation progressive de la TGAP jusqu'en 2025 afin d'inciter à l'action, les collectivités et les citoyens. D'une manière générale, cette taxe, qui s'applique au tarif d'une tonne de déchet enfoui ou incinéré, sera multipliée par quatre à échéance 2025.

Trajectoire TGAP	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP (HT/T)	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Augmentation par rapport N-1	+1€	+1€	+12€	+10€	+11€	+7€	+7€

L'année 2021 a marqué la première étape significative de cette progression avec une augmentation de 12€ht/t. En 2023, la TGAP augmente de 11€ht/t.



b. Le prix de l'enfouissement une tendance haussière accentuée par une forte inflation

Pour rappel, depuis 2019, le contexte girondin relatif aux sites de traitement des déchets résiduels a évolué. En effet, VEOLIA relève d'une situation quasi monopolistique sur le département en tant que gestionnaire des exutoires. Sa position dominante sur le marché lui permet de mener une politique commerciale particulièrement agressive, en augmentant fortement ses prix à chaque nouveau marché public et en facturant le traitement pour les territoires périphériques trois fois plus cher qu'à Bordeaux Métropole.

L'enfouissement des déchets résiduels est le plus gros poste de dépenses de fonctionnement du Smicval, il représente 21% des dépenses réelles. Sa très forte progression depuis 2016 s'explique à la fois par l'augmentation de la TGAP mais aussi reflète la politique commerciale de la société VEOLIA et une inflation importante qui entraîne une évolution mécanique des prix. Pour illustration, voici le récapitulatif des prix moyens jusqu'en 2022 et la projection tarifaire jusqu'à 2025.

Evolution des coûts à la tonne ISDND de Lapouyade :

Année	Prix moyen TTC avec TGAP	Evolution par rapport n-1
2016	81,68 €	
2017	83,01 €	1,63%
2018	84,95 €	2,34%
2019	85,49 €	0,63%
2020	87,89 €	2,82%
2021	118,40 €	34,70%
2022	139,16 €	17,53%
2023	156,20 €	12,25%
2024	172,70 €	10,56%
2025	189,20 €	9,55%

L'augmentation du coût du traitement des déchets est un enjeu majeur pour le Smicval. Les 4 réformes structurelles adoptées par le comité syndical le 6 septembre 2022 visent la baisse massive des tonnages mais aussi à devenir autonome en termes de traitement des déchets (notamment les déchets résiduels).

c. Des tensions mondiales sur le marché de l'énergie

Après les hausses importantes du prix du baril de pétrole constatées au début de la guerre en Ukraine en février 2022, le gaz mais aussi l'électricité sont eux aussi fortement impactés par les tensions géopolitiques. Malgré la mise en place par l'Etat du bouclier tarifaire, l'année 2023 débute dans un contexte très complexe de hausse massive des prix des énergies qui pèse énormément sur les finances publiques. Pour le syndicat cela se traduit par des hausses considérables sur des postes de dépenses conséquents et indispensables à notre fonctionnement quotidien. Ainsi le budget gazole va être multiplié par deux en 2 ans tandis que le poste électricité va être multiplié par trois en moins d'un an.

L'inflation déjà élevée en 2022 devient durable et va progresser davantage dans les semaines à venir avec la flambée de l'énergie qui sera répercutée sur l'ensemble des produits manufacturés.

A retenir

Ce contexte inédit de crise internationale et de conflit géopolitique aux conséquences significatives sur l'économie, engendre des contraintes externes toujours plus fortes pour notre syndicat et montre les limites du système économique actuel.

Les transformations structurelles votées en 2022 permettent de répondre aux multiples impacts constatés localement et inhérents à la situation internationale.

II. Le projet IMPACT, sa déclinaison opérationnelle « NéoSMICVAL » et les résultats 2022

IMPACT 2030

lien : <https://partages.smicval.fr/index.php/s/KkZ0T1TE1bU1q2C>

néoSMICVAL

lien : <https://partages.smicval.fr/index.php/s/DhoR2DGA55m9SuQ>



Film IMPACT



Vidéo NéoSMICVAL

1. IMPACT, un projet politique pour répondre à un modèle à bout de souffle

Lors de la précédente mandature, ce contexte, qui commençait à se dessiner, accéléré par la crise internationale et la position quasi-monopolistique de VEOLIA en Gironde, a été anticipé.

Un projet de territoire, IMPACT (validé le 30 avril 2019), a alors été défini afin de répondre de manière proactive aux défis à venir pour le Smicval, visant la réduction massive des déchets. Pourquoi ?

Tout d'abord, le territoire n'a plus les moyens de gérer une quantité sans cesse croissante de déchets. Il y a là une nécessaire responsabilité à prendre et à impulser sur le territoire pour préserver, ensemble, les ressources naturelles (mais aussi économiques et humaines) et tendre vers des modes de consommation plus sobres, plus respectueux de l'environnement et moins impactant pour l'avenir.

IMPACT, est clair quant à l'objectif qu'il ambitionne : la réduction à la source des déchets par la démarche Zéro Waste et une participation active à la résilience du territoire. Cette démarche dépasse largement le monde des déchets en intégrant les enjeux relatifs à la santé, aux modes de consommation, de production, au bien être, au lien social, à la lutte contre le gaspillage, ou encore l'accès aux services publics.

Impact, un projet commun qui pose le cadre général

Le projet Impact pose la volonté politique du syndicat à 2030 et son cap d'action : réduire massivement les déchets sur le territoire. La stratégie définie repose sur une nouvelle méthode, qui ne vise plus seulement la sensibilisation des individus mais engage de nouveaux leviers du changement. Les sciences sociales et cognitives sont alors omniprésentes pour comprendre les

comportements individuels et collectifs et définir des actions efficaces, efficientes et pertinentes. Cette stratégie de mobilisation du territoire s'appuie largement sur l'éducation populaire et l'implication des acteurs : les élu.e.s locaux, les habitant.e.s, les associations, les entreprises etc.

a) Une déclinaison opérationnelle et la création d'un nouveau service public dit « NéoSmicval »

Le Smicval entre donc dans une nouvelle étape de son évolution. La stratégie IMPACT 2020-2030 a posé le cap de la réduction de la quantité de déchets, comme ambition prioritaire pour le SMICVAL. Au travers de cette démarche Zero Waste (zéro déchet - zéro gaspillage), c'est tout un futur souhaitable pour le territoire qui se dessine.

Les déchets touchent en effet tous les pans de la vie quotidienne et une politique "déchets" forte permet de renforcer la qualité de vie des habitant.e.s, en favorisant, entre autres, le pouvoir d'achat, les liens sociaux, l'économie locale, les échanges, le pouvoir de vivre, la protection des écosystèmes,...

Depuis le vote de la stratégie IMPACT en avril 2019 et sa réaffirmation en juillet 2020, les élus et agents du Smicval ont travaillé, durant plus de deux ans, à sa déclinaison opérationnelle. Cette concrétisation opérationnelle s'appuie, notamment, sur les quatre réformes structurelles du Smicval, à savoir :

- Refondre la collecte en porte-à-porte
- Réduire massivement la quantité de déchets
- Gagner en autonomie sur les filières de traitement des déchets
- Mettre en place l'incitativité

Ainsi, au travers de ces quatre réformes structurelles, des projets et chantiers en découlant, et afin de répondre aux enjeux locaux et nationaux, une nouvelle offre de service public « NéoSmicval » a été adoptée par le Smicval le 6 septembre 2022.

b) Les quatre réformes structurelles, fondement de NéoSmicval, en cours de déploiement

Validées en septembre 2022 les 4 réformes structurelles sont maintenant en cours de déploiement.

Réforme n°1:

La Refonte complète de la collecte des déchets pour baisser les coûts de collecte et permettre le financement des projets et chantiers Zero Waste (sans recourir à une hausse de la fiscalité).

Le nouveau modèle de collecte à deux objectifs principaux :

1. Réduire les coûts de la collecte, poste de dépense le plus important et le plus instable, et
2. Inciter à la réduction et au tri par la modification du service proposé.

En effet, la transformation du modèle de collecte en porte à porte vers un modèle de collecte en point d'apport collectif constitue le premier jalon d'incitativité technique pour amorcer la réduction des déchets collectés et traités.

Les flux ordures ménagères résiduelles, les emballages et les restes alimentaires (biodéchets) couvriront la totalité du territoire en apport collectif. Le verre, déjà en apport collectif sur le territoire, pourra être rapproché des îlots en fonction du contexte local. Pour plus de proximité, une densification plus importante est proposée pour le flux "Restes Alimentaires" (biodéchets) Et enfin, l'implantation de bornes à carton sera prévue sur des zones éloignées des pôles recyclage.

En complément, la modélisation prend en compte, en termes de densité, les moyennes techniques suivantes qui seront adaptées aux contextes locaux :

- Flux ordures ménagères résiduelles et Emballages : 1 borne pour 150 habitants soit environ 1400 points d'apports collectifs sur l'ensemble du territoire
- Flux restes alimentaires : 1 borne pour 80 habitants afin d'en améliorer la proximité et inciter à l'usage.
- Flux carton : 1 borne pour 5000 habitants.

En outre, chaque commune sera équipée d'au moins 1 îlot de points d'apport collectif.

Afin d'assurer une homogénéité de mise en œuvre sur le territoire, les principes d'installation de l'offre standard proposés sont les suivants :

Un îlot de bornes d'apport collectif aériennes, sera financé par le Smicval et comprendra systématiquement les 3 flux OMR, Emballages et Restes Alimentaires, ainsi que le Verre suivant les emplacements.

Ces bornes devront être positionnées sur une zone stable et sécurisée, permettant leur bonne utilisation, collecte et maintenance (à noter qu'une borne occupe une surface d'environ 4 à 5 m²).

En cas de nécessité, le Smicval prendra à sa charge l'aménagement conforme de la zone.

En cas de demande spécifique des communes, comme l'implantation de bornes enterrées, en lieu et place des bornes aériennes, la doctrine suivante s'appliquera :

- Prise en charge du Génie Civil dans sa globalité (de l'étude à la réalisation) par la Commune
- Coût supplémentaire de la borne à la charge du Smicval

Pour le cas des bailleurs privés, la doctrine actuelle continue de s'appliquer, à savoir leur prise en charge de l'intégralité des coûts.

Un travail collaboratif sera planifié avec les communes pour le positionnement des îlots :

Le Smicval sera force de proposition pour la définition des lieux d'implantation et types de bornes (proposition de cartes d'implantation théorique). Pour autant, les emplacements seront définis en collaboration avec les mairies (critères communaux et sociaux (lieux de passage), techniques (accessibilité et possibilité de collecte), densité de population, et autres éléments à évaluer en commun).

En cas d'un premier positionnement non pertinent, un repositionnement de ces bornes aériennes pourra être mis en œuvre sur décision collaborative (commune – Smicval).

Les points d'apport collectifs seront implantés sur des terrains restant la propriété de la commune, ou des particuliers. Cela sera encadré par des conventions bi ou tripartites.

La personnalisation des bornes pourra être envisagée selon un contexte particulier (suivant les contraintes imposées par les Bâtiments de France) et selon les prescriptions du Smicval.

L'accessibilité et l'entretien sont prévus de la façon suivante :

Ces points seront accessibles 24h/24 aux usagers, sous contrôle d'accès (chaque usager aura un moyen individualisé pour pouvoir déposer ses déchets dans les bornes).

Conformément à l'assemblée générale du 08/02/22 sur les limites du Service Public de Gestion des Déchets, le Smicval conventionnera avec les communes pour prendre en charge le nettoyage des pieds de bornes et l'enlèvement des dépôts qui pourraient s'y trouver (à l'exception des résidences

privées restant à leur charge). Les communes, quant à elles, appliqueront les sanctions administratives en cas d'actes identifiés de délinquance environnementale.

Le sujet des Personnes à Mobilité Réduite sera un sujet abordé lors des réunions avec les Maires et les services techniques pour la détermination des lieux d'implantation des bornes et les solutions à mettre en œuvre pour un service de proximité.

Les impacts économiques attendus par cette réforme sont les suivants :

L'investissement sera d'environ 34 millions d'euros répartis comme suit : 20 millions pour l'acquisition des bornes et 14 millions pour celle des véhicules.

Grâce au modèle proposé, une baisse annuelle de 30 à 40% des coûts de fonctionnement par rapport aux coûts de fonctionnement de la collecte actuelle est attendue.

L'objectif étant de pouvoir financer les actions qui composent l'offre de service de proximité.

Réforme n°2 :

Réduction massive des déchets collectés au travers de 4 chantiers Zero Waste prioritaires (Matière Organique, Plastiques, Tout-venant et Textiles sanitaires) et de la mobilisation des acteurs du territoire.

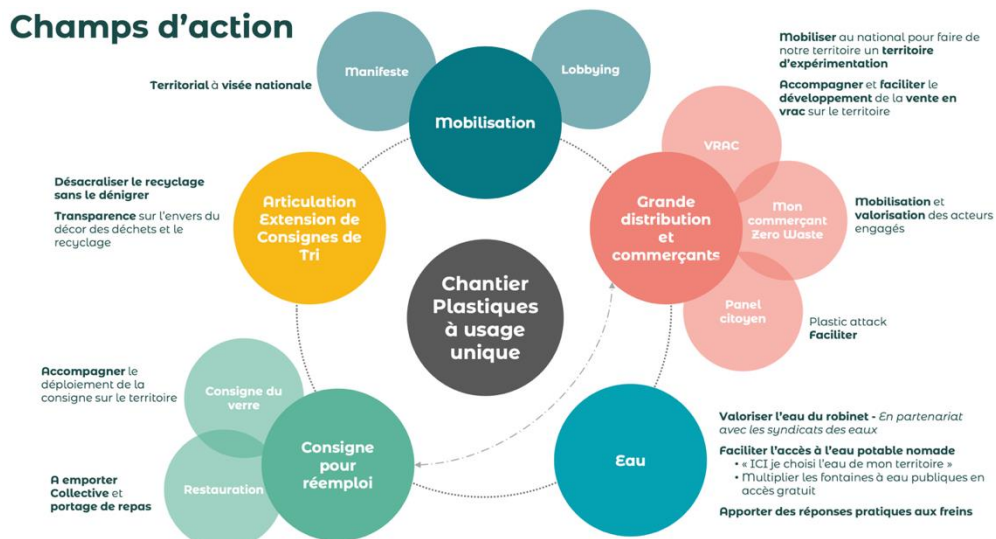
La réduction de la quantité des déchets produits par les habitants doit être accompagnée de façon massive pour permettre l'atteinte des objectifs ambitieux permettant notamment une maîtrise de la fiscalité et le maintien du pouvoir d'achat des habitants.

Pour cela l'incitativité économique sera activée (réforme n°4) mais elle ne suffira pas et le SMICVAL ambitionne de déployer plus de 60 nouveaux services publics de proximité pour apporter à chaque habitant du territoire une solution pour réduire sa production. Ces services adaptés et sur mesure seront en partie produits et conçus après des études comportementales et la consultation des usagers. Quatre flux prioritaires sont visés : matière organique, plastiques à usage unique, tout venant et textiles sanitaires. D'ores et déjà plusieurs actions sont déployées (Smicval Market de Vayres, mini-SMK, Extension des consignes de tri, OuiPub, subventions multiples, formation, ...) et de nombreuses à venir dès 2023 sont en préparation.

Zoom sur les chantiers matière organique et plastique à usage unique : le SMICVAL a validé en 2022 le meilleur chemin économique et écologique pour les prochaines années.

Pour la matière organique il vise à organiser le territoire pour une gestion 100% locale et autonome de la matière organique produite par les habitants en basculant d'un service de gestion industrielle des déchets vers une valorisation de proximité-décentralisée (solutions pour les biodéchets et organisation territoriale).

Pour le plastique à usage unique, il s'agit de déployer un plan d'actions multi-cibles pour participer à la limitation prévue dans la loi AGECE puis l'interdiction en 2040.



Réforme n°3 :

Maîtrise des coûts de traitement des déchets éliminés ou recyclés, par la voie d'une autonomie regagnée.

Les filières de traitement (valorisation et élimination), constituent un enjeu fort du fait de leur poids financier dans le budget de la collectivité et du degré de risque sur la pérennité et la maîtrise par la collectivité de ces filières. Sur le plan financier, la seule élimination des déchets résiduels sur le site de Veolia à Lapouyade pèse près de 9 Millions d'euros représentant 21% du budget de fonctionnement du SMICVAL. Cette trajectoire haussière sera continue dans les années à venir c'est pourquoi cette « non maîtrise » impacte directement les équilibres budgétaires et donc la fiscalité.

Aujourd'hui, le constat est que le niveau de risque pour le Smicval est à un niveau élevé. Plus de 55 % des tonnages à traiter (dont la majorité pour les déchets résiduels enfouis) fait l'objet d'une dépendance complète de la collectivité à des tiers. Si on ajoute les tonnages concernés par des filières de recyclage présentant des risques importants, on arrive à 76 % des tonnages.

L'enjeu principal est donc la maîtrise de ce risque dans des proportions acceptables pour la collectivité.

En ce qui concerne le traitement des déchets résiduels le SMICVAL a validé son engagement vers une autonomie renforcée avec une double stratégie :

- une dynamique de coopération à l'échelle départementale pour disposer à terme d'une organisation collective et publique pouvant livrer une prestation de traitement des déchets ultimes sur le long terme à un prix unique
- un rapprochement avec 2 collectivités voisines (CALITOM et CDC Haute-Saintonge) pour la participation à la conception/construction/exploitation d'un équipement de traitement interrégional

Les échéances de ces projets interdépendants dépassent 2027 et au regard du temps de mise en œuvre, l'autonomie de demain se pose dès aujourd'hui.

Réforme n°4 :

Réforme de la fiscalité pour optimiser les ressources, inciter aux pratiques vertueuses et rendre juste socialement les efforts de chacun.

La quatrième réforme structurelle du projet IMPACT, consiste à la mise en place de la Tarification Incitative. Cette démarche est un facteur essentiel du changement de comportement : en permettant une prise de conscience pour l'usager de sa production de déchets et en enclenchant un « signal-prix ».

Elle a pour but de contribuer à replacer chaque usager en responsabilité face à ses pratiques et surtout à lui redonner le pouvoir d'agir en associant des leviers d'actions lui permettant de nouvelles pratiques.

De plus, les retours d'expérience montrent que la combinaison d'une nouvelle organisation de collecte et d'une tarification incitative contribue très fortement à la réduction des tonnages et ainsi participe à l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 (-100 kg /an /hab. d'Ordures Ménagères Résiduelles).

Les caractéristiques de la redevance incitative prévue au SMICVAL :

1. Le vecteur de financement s'est orienté vers la REOM car elle contribue à une meilleure efficacité dans la réduction des déchets et est plus compréhensible que la TEOM.
2. La facturation sera proposée en fonction du service rendu avec un critère incitatif.

3. L'échelle de calcul se positionne de façon individuelle c'est à dire à l'échelle du foyer.
4. Les flux mesurés seront ceux ciblés dans la stratégie IMPACT sont proposés de façon presque exhaustive, à savoir : les Ordures Ménagères Résiduelles, les Emballages, les Restes Alimentaires (biodéchets) et les Pôles Recyclages, soit l'ensemble des flux hors don et reprise. Cette décision forte a pour objectif de limiter, dès le départ, les effets de fuite d'un flux vers un autre. Pour cet aspect, le Smicval a bénéficié de l'expérience vécue par toutes les collectivités ayant mis en place la Redevance Incitative uniquement basée sur les Ordures Ménagères Résiduelles qui ont pu constater des reports de tonnages.
5. L'unité de mesure choisie en corrélation avec le modèle de collecte proposé qui de fait exclu la facturation au poids et favorise une facturation à l'usage (nombre d'ouverture des bornes d'apport collectif/ type de flux par exemple).
6. Le mode d'application au travers de la formule de calcul sera défini en tenant compte des principes présentés ci-après.

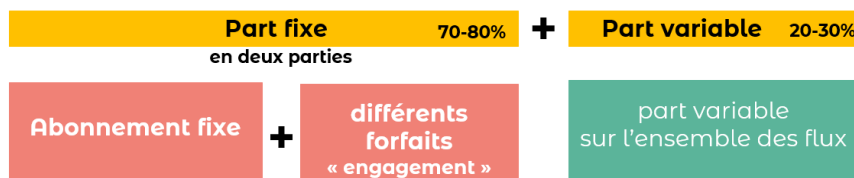
Les principes de la tarification Incitative globale sont les suivants :

Il est proposé une tarification pour les points d'apport collectif (à partir de 2027) ainsi que pour les pôles recyclage (dès 2023).

Cette mise en œuvre pourra être progressive et pourra revêtir plusieurs formes d'incitativité :

- Une incitativité technique avec notamment la mise en place d'une collecte en apport collectif et le développement du programme Smicval Market....
- Une incitativité comportementale par le biais de partages avec chaque usager d'informations personnalisées en fonction des usages individuels et collectifs (flux, type de service...).
- Enfin, une incitativité financière qui sera implémentée à la fin du déploiement complet de la nouvelle collecte sur le territoire du SMICVAL après une expérimentation à blanc à plusieurs échelles.

Les principes de la future redevance incitative proposés reprennent le même schéma qu'une facture d'électricité, à savoir une part fixe à hauteur de 70 à 80% et une part variable entre 20 à 30%.



Il est proposé que la part fixe soit composée de deux parties :

- Une part d'abonnement identique pour chaque usager
- Une part forfaitaire reprenant des notions d '« engagement » en lien avec la quantité de déchets que le foyer se fixe comme objectif.

La part fixe, dans sa composante duale répond au critère de responsabilisation et de robustesse du système. La deuxième composante de la part fixe (forfaitaire) ainsi que la part variable, reprennent les principes incitatifs de réduction et de tri sur lesquels pourront être pris en compte des éléments de tarification « sociale ».

La part variable représente, quant à elle, la facturation des quantités de déchets supplémentaires qui pourraient potentiellement être produites. Cette dernière s'appliquera à l'ensemble des flux hors verre.

Attention, la redevance incitative ne pourra se mettre en œuvre qu'à l'issue du déploiement sur la totalité du territoire du nouveau mode de collecte en points d'apports collectifs.

En attendant, il est proposé de commencer par une incitativité financière en pôle recyclage compatible avec le modèle de financement actuel, à savoir la TEOM.

Cette première étape d'incitativité financière se justifie pour les raisons suivantes :

Les statistiques de fréquentation des pôles recyclage restent constantes, seulement 60% des habitants utilisent les pôles de recyclage (usagers particuliers ayant fréquenté au moins une fois les Pôles recyclage sur une année calendaire ; hors professionnels et communes).

De plus, alors que les Ordures Ménagères Résiduelles sont considérées comme un flux « vital », même si ce dernier peut être compressible, les flux acceptés en pôles recyclages sont quant à eux non « vitaux » et moins essentiels.

La tarification en pôle recyclage est donc socialement acceptable, responsabilisante et efficace rapidement.

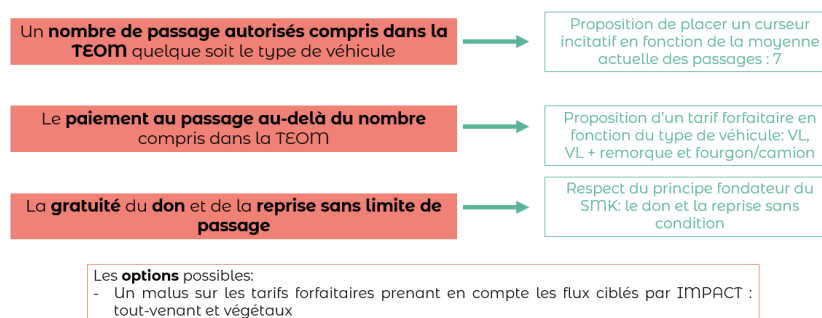
Les principes de tarification en Pôle Recyclage proposés :

Il est indispensable de préserver le principe fondateur du Smicval Market, aussi, la gratuité du don et de la reprise sans limite de passage sera, quant à elle, conservée.

Une tarification basée sur un nombre de passage compris dans la TEOM, quel que soit le type de véhicule utilisé par l'utilisateur pour se rendre en pôle recyclage.

Le paiement au passage au-delà du nombre compris dans la TEOM. Il est proposé un tarif forfaitaire en fonction d'une catégorie de véhicule (1^{er} catégorie : véhicule léger, 2^{ème} catégorie : véhicule léger avec remorque, 3^{ème} catégorie : fourgon/camion).

En complément, il pourrait être appliqué un malus pour les apports de tout-venants et végétaux en lien avec les flux prioritaires ciblés par la stratégie Impact.



Le choix de commencer par tarifier les déchets « non vitaux » en Pôles recyclage et de terminer en 2027 par les OMR permet au SMICVAL de donner une dimension sociale à sa tarification alors qu'aucun outil réglementaire ne permet dans les déchets l'instauration d'un dispositif ad hoc.

Les impacts économiques attendus par cette réforme sont les suivants :

D'un point de vue économique, la mise en place de la Tarification Incitative globale nécessitera les éléments financiers suivants :

- un investissement à hauteur de 7,5 millions d'euros pour le contrôle d'accès.
- des coûts de fonctionnement annuel de 1 à 2 millions d'euros.

- une baisse attendue des coûts de traitement pouvant aller jusqu'à 7 millions d'euros liés à l'impact positif de l'incitativité sur la baisse des tonnages collectés et à traiter, une fois les objectifs de baisse de tonnage atteints (collecte et pôle recyclage cumulés).

Cela permettra également de contribuer au financement des actions composant l'offre du Nouveau Service.

c) La stratégie économique engagée

Considérant que le secteur des déchets était à bout de souffle, les élus du SMICVAL ont, en 2019, validé la transformation progressive du modèle économique de l'établissement public.

Pour rappel le SMICVAL exerce deux compétences réglementaires (la collecte et le traitement des déchets) qui s'avèrent principalement « techniques ». En effet 48% de ses coûts sont aujourd'hui composés de la collecte des déchets (de la logistique) et 38% par le traitement des déchets dans des usines (de l'industrie). Les charges de structure et les actions de préventions restent à la marge 15% et progressent plus lentement.

Pour maîtriser ces deux postes de dépenses majeurs il a été décidé d'engager de vraies réformes structurelles à la hauteur de enjeux économiques à venir.

Elles sont les suivantes :

- modifier la nature même de la collecte des déchets en investissant dans un nouveau modèle pour permettre une réduction de 30 et 40% des coûts de fonctionnement ;
- développer le tri à la source des biodéchets des ménages pour 100% des usagers afin de limiter les déchets résiduels* (nécessite des coûts d'investissement et de fonctionnement supplémentaires) ;
- transformer le mode de financement et le rendre incitatif pour participer à la baisse des tonnages (jusqu'à < 100 kg/an/hab). Cette transformation nécessite un investissement important mais également des coûts de fonctionnement supplémentaires mais moins importants que les bénéfices économiques attendus* ;
- développer de multiples solutions individuelles et collectives pour accompagner les habitants et notamment sur les 4 flux prioritaires (matière organique, plastique à usage unique, tout venant en déchèterie et les textiles sanitaires). Elles sont nécessaires pour faciliter la transition et accompagnent également la réduction des tonnages produits. Elles seront financées par les économies générées par la réforme de la collecte ;
- et enfin assurer notre autonomie dans le traitement de nos déchets en favorisant la création d'unité sous maîtrise d'ouvrage publique. Déjà réalisé au début des années 2000 avec le centre de tri et la plate-forme de compostage de Saint Denis de Pile, il s'agit demain d'y parvenir pour le traitement des déchets résiduels (OMR et tout venant en PR).

Ces réformes structurelles sont indispensables pour limiter la hausse inéluctable du coût de la gestion des déchets et par conséquent la fiscalité rattachée. Elles font d'ailleurs « système » et ne peuvent que difficilement être découplées. Plus la stratégie économique sera respectée plus elle sera efficace, plus des « adaptations » ou services complémentaires seront ajoutés moins les économies de gestion seront visibles.

** conditions minimales pour atteindre les -100kg/an/hab d'OMR*

2. Un projet de territoire qui entraîne trois grandes transformations

a. Une transformation de politiques publiques

L'ambition portée par le projet Impact entraîne une transformation profonde de son action. En effet, la démarche Zéro Waste étant globale, il ne s'agit plus de centrer l'action du syndicat sur la

conséquence, et donc le déchet. Il s'agit de positionner l'action du SMICVAL, sa force de frappe (humaine, financière) en amont du déchet pour en diminuer la quantité sur le territoire.

C'est une véritable transformation de la politique publique des déchets en ce sens qu'elle ne se concentre plus sur la proposition de solutions techniques, mais bien d'agir sur des comportements individuels et collectifs pour créer de nouveaux usages, habitudes (intégration des sciences sociales et comportementales).

Par ailleurs, le SMICVAL ne sera pas en mesure de porter une telle transformation à lui tout seul sur le territoire. Il y a un enjeu à infuser le Zéro Waste auprès des intercommunalités, communes et tous les acteurs du territoire. Si cet objectif n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs et intégré en fil rouge de l'action de chaque collectivité, cette démarche perdra du sens et de sa cohérence. C'est pourquoi, dans cette perspective, c'est aussi une autre position du SMICVAL qui se dessine comme acteur du territoire : parfois dans le faire, dans le faire avec, dans le faire faire ou dans le laisser faire.

Ce nouveau positionnement de la collectivité dans son champ d'action et ses partenariats sur le territoire impacte de fait son organisation.

b. Une transformation démocratique

La transformation démocratique est une ambition politique du SMICVAL. Portée par les délégués, elle doit permettre de participer à l'amélioration de la confiance entre les habitants et les institutions, soit lentement mais sûrement et à long terme à « *refaire société* ». Comprendre les comportements individuels et collectifs actuels pour les changer implique un nouveau rôle du citoyen au sein du syndicat. Aujourd'hui, les décisions descendantes et fermes portées par les collectivités ne peuvent produire l'adhésion et les effets recherchés dans le long terme. De nouveaux modes de partage, d'information, de co-construction sont à impulser.

Le projet commun ambitionné, qui touche au quotidien, voire à l'intimité des habitant.e.s, nécessite une implication plus forte du citoyen et des acteurs du territoire.

La stratégie d'innovation démocratique vise à associer plus fortement les citoyen.e.s aux réflexions du syndicat dans une période de modélisation des services pour les dix prochaines années. De nouveaux outils de participation citoyenne ont été créés comme la Commission Zero Waste, un panel citoyen ou encore une plateforme numérique afin de veiller au mieux à la représentativité du territoire (urbain/rural, femmes/hommes, jeunes/parents/personnes âgées, revenus etc.).

c. Une transformation managériale

Ce projet politique, qui vient repositionner le modèle d'action publique du syndicat, entraîne des conséquences sur son organisation. Un autre type d'ingénierie est alors nécessaire à la structure pour agir sur les causes et non plus sur les conséquences.

Cette transformation managériale appelée « smile » est en mouvement depuis quelques années au SMICVAL : nouveaux modes de travail (Nowow), définition d'une raison d'être, réaffirmation d'un contrat social, mise en place de « Vis ma vie », ou encore de « Ça se discute ». Ces actions visent à renforcer le lien entre les agents de l'organisation, donner du sens au projet que nous menons et à la place de chacun dans celui-ci. Ainsi, de nouveaux modes managements sont déployés pour favoriser l'autonomie (pouvoir d'agir, le bon sens) et la responsabilité des agents pour une plus grande agilité et efficacité de l'organisation au service du projet commun, Impact.

3. Des forces issues de l'histoire : gage de maturité de l'organisation pour mener ces transformations

Le SMICVAL s'appuie sur une organisation et un projet politique qui a souvent été précurseur en matière de gestion des déchets. Cette vision politique anticipatrice a permis de créer une identité propre à l'organisation, qui lui donne une véritable force pour engager et piloter les transformations. L'ADN du syndicat et la déclinaison de la stratégie IMPACT s'articule autour de sept points clefs mis en avant dans sa feuille de route :

1. S'appuyer sur les forces et l'histoire du Smicval

L'évolution du Smicval prend appui sur les six forces issues de son histoire et des choix du passé :

- engagement qualité,
- service solidaire et mutualisé,
- acteur du développement territorial,
- gestion saine et maîtrise de la fiscalité,
- responsabilité environnementale,
- employeur engagé.

2. S'attaquer prioritairement aux causes : agir directement et prioritairement sur les causes de la surproduction de déchets, et non les conséquences (respect de la pyramide des 5 R en s'attaquant à la base = la réduction) afin de porter un modèle environnemental, social et économique plus durable et plus soutenable pour le territoire.
3. Agir sur le changement de comportement : méthode intégrant l'ensemble des leviers de changement de comportement (y compris la partie immergée de l'iceberg : créer des imaginaires, faire rêver, utiliser les ressorts du marketing, ... et en jouant sur les stratégies d'influence entre « communautés » et groupes de pairs).
4. Inclure toutes les parties prenantes : principe d'action inclusif permettant d'impliquer toutes les parties prenantes : élus, agents, citoyens, acteurs économiques, associations, ...
5. Adapter la stratégie économique : nouvelle stratégie économique, suivant les 4 réformes structurelles et permettant de financer durablement la période de transition puis le nouveau modèle.
6. Avancer en mode agile : système global avec un cap connu, des grands projets définis, mais un chemin à adapter au fil de l'eau.
7. Créer un effet boule de neige sur le territoire : volonté de faire avec le territoire, notamment aux échelles communales et intercommunales et de permettre des effets démultiplicateurs, en insufflant du Zero Waste dans les projets du territoire.

Cette histoire est un socle pour conduire les transformations et la mise en œuvre du nouveau projet politique, qui marque un nouveau cycle dans la gestion des déchets : la réduction des déchets à la source.

4. Des objectifs de réduction à atteindre à 2030

Des objectifs techniques ont été définis pour réduire la quantité de déchet. Cinq flux prioritaires ont été choisis par la Commission Zero Waste, posant des objectifs ambitieux, mais réalistes :

- **OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) :** atteindre moins de 100 kg / an / habitant.e.s (contre 221 kg /an / hab. en 2019)
- **Végétaux :** 0 kg de tonte et feuilles collectées en pôles recyclage et à terme 0 kg de végétaux (mise en place de sites de proximité)
- **Biodéchets (dont gaspillage alimentaire) :** 0 kg dans les OMR
- **Plastiques :** 0 plastique à usage unique
- **Tout-venant (provenant des pôles recyclage) :** réduction de 90% (par rapport à 2019)
- **Textiles sanitaires (dans les OMR) :** réduction de 50%

A ce titre, de nombreuses collectivités françaises ont déjà mené cette transition et sont à des résultats en dessous de 100kg d'OMR/an/habitant. Ces territoires portent un même modèle : une collecte des déchets ajustée, le détournement de la matière organique à la source, une tarification incitative.

5. Le programme d'actions 2022

L'année 2022 a été marquée par la modélisation du projet IMPACT, les validations des 4 réformes structurelles et des choix politiques structurants autour de 13 priorités :

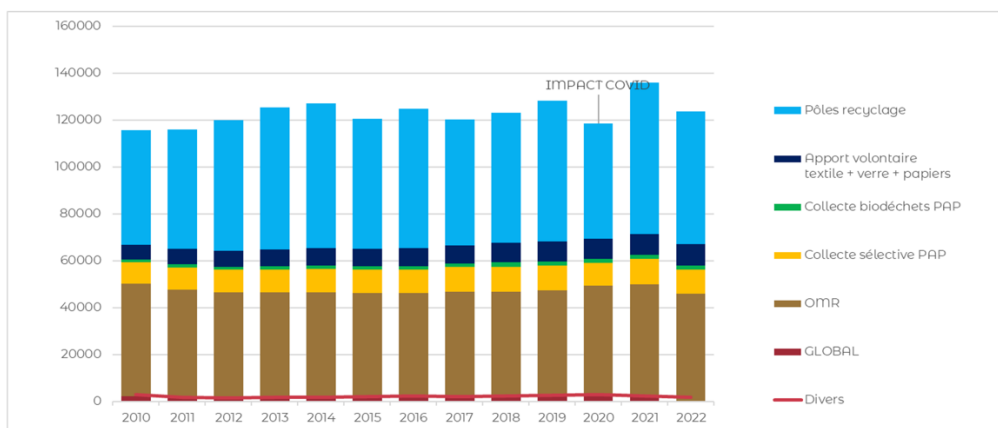
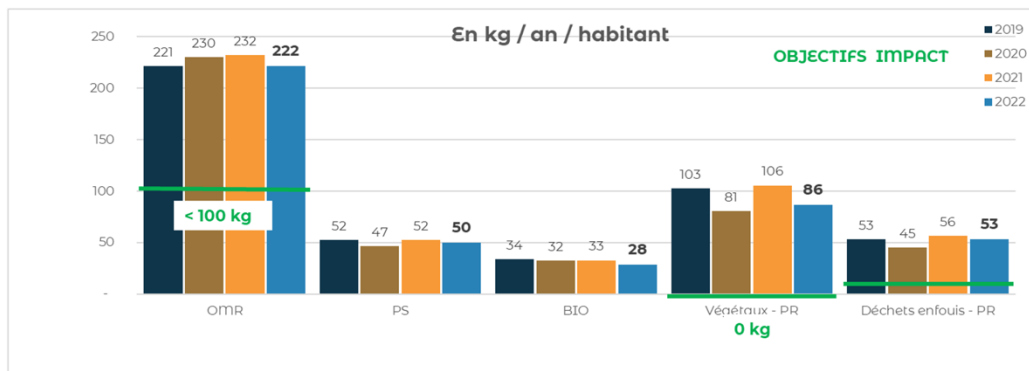
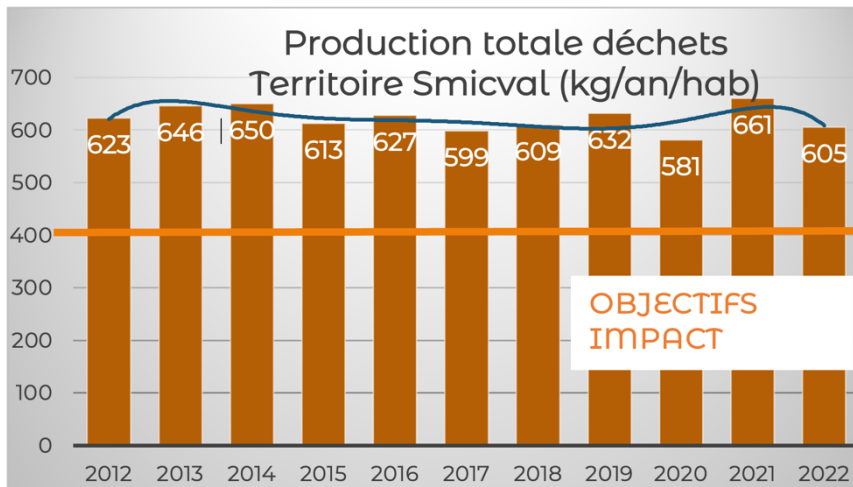
- 1) Modélisation et vote du modèle pour la refonte de la collecte
- 2) Préparation opérationnelle, financière et humaine pour une première phase de mise en œuvre début 2023
- 3) Préparation citoyenne et politique : suite de la démarche de démocratie participative et rencontres avec les élus du territoire
- 4) Vote sur la réaffirmation des limites du SPGD – Service Public de Gestion des Déchets
- 5) Etude et proposition pour une offre spécifique aux professionnels
- 6) Préparation de l'incitativité sur la collecte et sur l'ensemble des services, avec une priorisation sur l'incitativité en Pôles Recyclage
- 7) Lancement des constructions des SMK de Libourne et l'Estuaire
- 8) Suite des études pour Blaye et Nord Libournais
- 9) Stratégie sur les biodéchets et suite du chantier Zero Waste sur la Matière Organique
- 10) Plan d'actions pour les chantiers Zero Waste : Tout-venant, Plastiques et Textiles sanitaires
- 11) Validation de la stratégie d'autonomie de traitement des OMR
- 12) Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et nouvelles filières
- 13) Accélération de l'agilité en interne avec la démarche « smile » de transformation managériale.

6. Les résultats 2022

Résultats techniques 2022

Après une très forte hausse subie en 2021, les tonnages de 2022 reviennent à des valeurs proches de 2018. Ils diminuent de 8,4% (en kg/an/hab.) tout secteur confondu par rapport à 2021.

-8.4% production de déchets



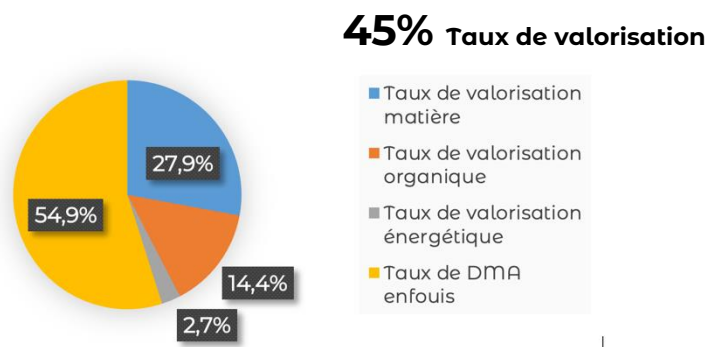
A l'exception du verre qui reste stable, l'intégralité des flux est concerné par cette diminution, en porte à porte comme dans les pôles de recyclage.

Les points notables sont une baisse de 18 % de végétaux en pôles recyclage (et -45% sur les mois de novembre décembre), effet combiné de la sécheresse et en fin d'année interdiction des tontes et feuilles mortes (effective au 02/11 avec accompagnement et communication associée depuis l'été). On note aussi une diminution de 14 % des restes alimentaires (dont le tri à la source va être fortement

accompagné à partir de 2023 avec le déploiement de sa collecte ainsi que l'accompagnement de la population pour des solutions de traitement de proximité).

L'évolution du flux papier (collecté en porte-à-porte) est également très positive sur le dernier trimestre 2022 avec -43 % de papier collecté (octobre à décembre) par rapport à 2021 (NB : sur l'année le papier baisse de -25%). Pour rappel, l'expérimentation "Oui Pub" a démarré en septembre 2022, avec pour objectif de réduire les publicités non-lues distribuées en boîtes aux lettres. L'accélération de la baisse du papier sur le dernier trimestre peut en partie s'expliquer par l'effet du "Oui Pub".

Enfin, le taux de valorisation diminue encore un peu (surtout avec la diminution des végétaux) pour atteindre les 45% alors que l'objectif de la loi AGEC est de 55% (la production d'OMR et déchets enfouis des pôles recyclage n'a pas diminué aussi vite que les autres flux...).



Cette inflexion des tonnages a permis de limiter en partie les fortes hausses tarifaires et les coûts de traitement mais on reste encore très en dessous des objectifs de réduction visés par Impact.

Résultats économiques 2022

Le SMICVAL maintient ses objectifs d'une gestion saine, les résultats économiques 2022 sont satisfaisants. Ils correspondent aux objectifs fixés lors du ROB 2022. Ils ont permis de faire face aux lourdes contraintes extérieures et de reconstituer des marges de manœuvre financières nécessaires pour préparer l'avenir.

Le pilotage continu des éléments financiers a donné lieu à des ajustements perpétuels des crédits budgétaires en fonction des écarts par rapport aux prévisions, toujours dans un souci de tenir au mieux le budget alloué. Ainsi malgré de très fortes hausses tarifaires en 2022, l'agilité et les reports de crédits ont concouru au maintien de l'épargne.

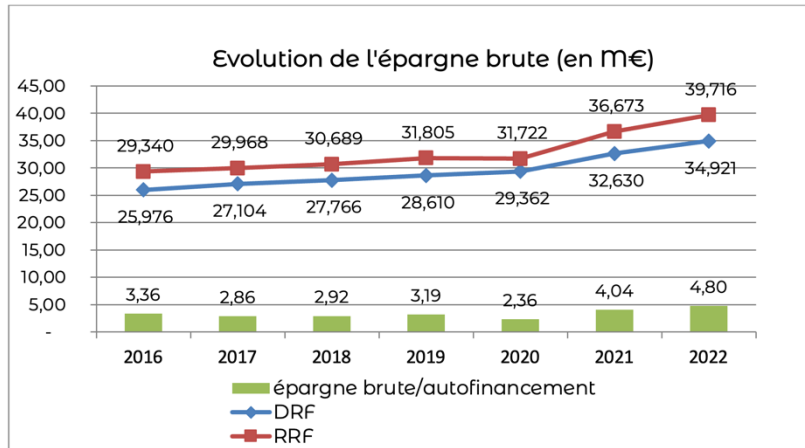
Le retour d'une dynamique forte sur les recettes contribue significativement à éviter l'effet ciseau.

Le Smicval a fait le choix, de faire reposer l'augmentation des recettes de manière équitable à la fois sur sa politique tarifaire, les reprises de matériaux et pas uniquement sur la fiscalité. Cependant la volatilité des cours des matériaux se vérifie une fois de plus et la conjoncture très favorable en début d'année 2022 s'est largement inversée en fin d'année. Ces éléments impacteront de nouveau les perspectives 2023.

Malgré une année sous tension économique, le Smicval continue de faire progresser son épargne brute de 4,8M€ et crée les conditions nécessaires au déploiement de NéoSmicval en permettant plus d'autofinancement pour investir pour les futurs projets.

Les indicateurs financiers à fin 2022 sont les suivants :

Le Taux d'épargne brute : 12.07% (objectif > à 8% / BP2022 : 8%).



Des Indicateurs d'endettement également satisfaisants

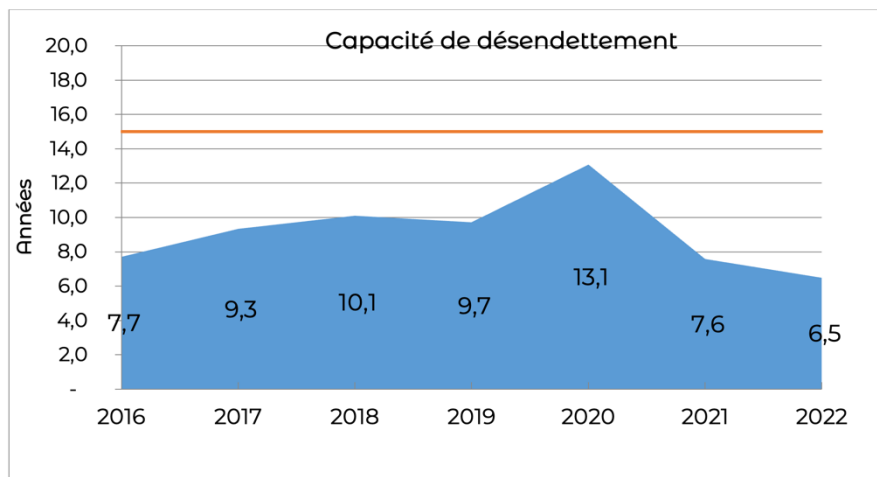
L'investissement augmente de 24% en 2022, on constate également une hausse des restes à réaliser (RAR), certains équipements ayant des délais d'approvisionnement très longs en raison du contexte économique.

Le syndicat continue son désendettement, par la progression de son épargne brute.

Les conditions sont favorables pour la montée en puissance de l'investissement dans les prochaines années.

La capacité de désendettement passe à 6.5 ans (objectif < à 15 ans / BP2022 : 10.7 ans)

L'encours de dette commence à augmenter : 31.12M€ (30,61M€ fin 2021)



Le budget 2022 a été tenu sans recours aux dépenses imprévues malgré des dépenses contraintes plus importantes que prévues. La forte inflation a eu de lourdes conséquences sur nos dépenses avec des demandes régulières et importantes de révisions des prix sur nos marchés. Pour certains gros postes, on constate des augmentations bien supérieures au taux d'inflation.

Les principales évolutions 2022 :

Enfouissement (TGAP + prix) : +11,3%, 872K€ plus faible que prévisions en raisons baisse des tonnages.

Cotisations d'assurance : +98K€.

Carburants : +29% soit 417K€ malgré la mise en place du bouclier tarifaire.

D'autres postes ont connu également une augmentation significative : l'électricité +14,4%, le transport Pôles recyclage 20%, traitement DDS +21,5%, prestation collecte +11,13%, les prestations d'entretien du parc roulant +29%

Les dépenses de personnels évoluent de 4% au lieu de 8.5%, malgré 3 revalorisations du SMIC et une augmentation du point d'indice en plus du GVT et un absentéisme encore élevé. Ceci s'explique par un pilotage serré de la masse salariale mais aussi par un décalage des premiers déploiements avec des retards ou reports de recrutement, des impacts de l'absentéisme sur la rémunération et les primes mais aussi en raison de nombreux mouvements de personnel.

Concernant les dépenses, la baisse de la consommation, le contexte d'inflation et les premiers effets des réformes du SMICVAL ont permis une baisse sensible de la production de déchets, tous flux confondus. La construction des projets reste complexe et des retards (volontaires) dans les recrutements ont également permis de limiter les dépenses de fonctionnement.

Le Budget 2022 s'élève à 38M€ en fonctionnement, il augmente de +6.26%/2021, le niveau de réalisation (95.6%) est en légère baisse.

Les recettes en fonctionnement sont en augmentation de 8.25% avec un taux de réalisation de 99.97% pour un montant global de 39.79M€.

On peut noter un retour d'une dynamique forte sur les recettes (fiscalité, revente de matériaux, redevance spéciale en PAP, prestations ponctuelles) qui a compensé les recettes non réalisées notamment la facturation des pros en pôles recyclage et qui améliore sensiblement nos résultats financiers.

Prudence cependant, les recettes de revente de matériaux ont été très favorables en début d'année 2022 mais les tendances se sont totalement inversées, certains matériaux finissent en fin d'année au prix plancher. Les prévisions sur ces recettes sont complexes et très incertaines, le Smicval reste dépendant de la conjoncture.

La stratégie financière a donc bien fonctionné en 2022 et elle permet de :

- **Eviter l'effet ciseau**
- **Faire face aux dépenses contraintes +1.8M€**
- **Préparer le déploiement et lancer les premières actions (chantiers) +221k€**
- **Reconstituer des marges de manœuvre pour autofinancer les investissements à venir +1.6M€**

7. Avancement des projets et priorités 2022

L'année 2022 constitue une année de fin d'études et surtout de modélisation de la déclinaison opérationnelle de la stratégie Impact.

Cette année a en effet permis de finaliser des études phares, notamment celles sur la collecte, l'incitativité ou encore le chantier Matière Organique ; puis de définir la nouvelle offre de service du Smicval.

Le rythme des comités syndicaux a été volontairement soutenu (près d'une assemblée générale par mois en 2022) afin de présenter, échanger et voter sur l'évolution de l'offre de service du SMICVAL. Lors de l'Assemblée Générale du 6 septembre 2022, les principes de la nouvelle offre de service

NéoSmicval, ainsi que les changements à venir sur les 4 réformes structurelles (Refonte de la collecte, Baisse massive des déchets au travers des chantiers Zero Waste, Incitativité et Autonomie de traitement) ont été votés à plus de 70% des voix exprimées.

L'année 2022 correspond également aux premières mises en œuvre de la nouvelle offre de service, notamment sur les Pôles Recyclage avec :

- le développement de l'accès à la ressource par l'installation de 7 mini-Smicval Market (mars 2022) puis les zones de récupération de palettes, peinture,... (novembre 2022),
- et des actions fortes sur les végétaux : arrêt de l'acceptation des tontes et feuilles (novembre 2022), accompagnement et communication au plus proche des usagers sur ce sujet (depuis le printemps 2022), mise en place du soutien financier pour les kits mulching, développement de l'offre de formation sur la gestion des végétaux et l'éco-jardinage,...

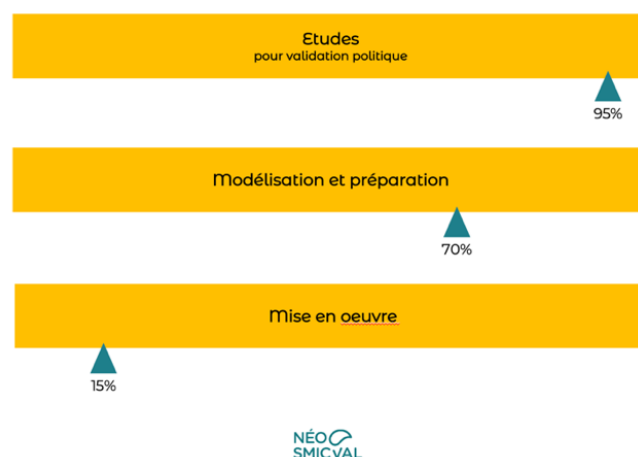
Ces premiers changements opérationnels s'inscrivent dans le portage d'une vision différente sur le changement de comportement face aux déchets, à leurs représentations et leur gestion. En effet, l'exemple de la matière organique et de sa nouvelle offre de service associée remplace ce flux comme une véritable ressource pour les sols de notre territoire. Ce "trésor" organique est et sera de plus en plus recherché afin de permettre la régénération des sols, ce qui renforce la nécessité de le traiter en proximité, au plus proche de sa production.

Même s'il est encore un peu tôt pour analyser les tendances de fond, les premières données concernant les tonnages de végétaux montrent une réelle inflexion sur la deuxième partie de l'année 2022 (-30% sur juillet à octobre) avec une cassure de la courbe sur les mois de novembre et décembre (-46% sur ces 2 derniers mois). L'année de forte sécheresse explique une partie de cette baisse de végétaux, mais n'explique pas seule l'inflexion supplémentaire sur les deux derniers mois de l'année. Les données 2023, et notamment celles du printemps, permettront de confirmer ou non ce résultat positif lié à la non-acceptation des tontes et feuilles en Pôles Recyclage et de ses services associés.

Ainsi l'année 2022 a permis de travailler sur les études et modélisations et les décisions politiques associées, ainsi que sur le début de la mise en œuvre de cette transformation de politique publique.

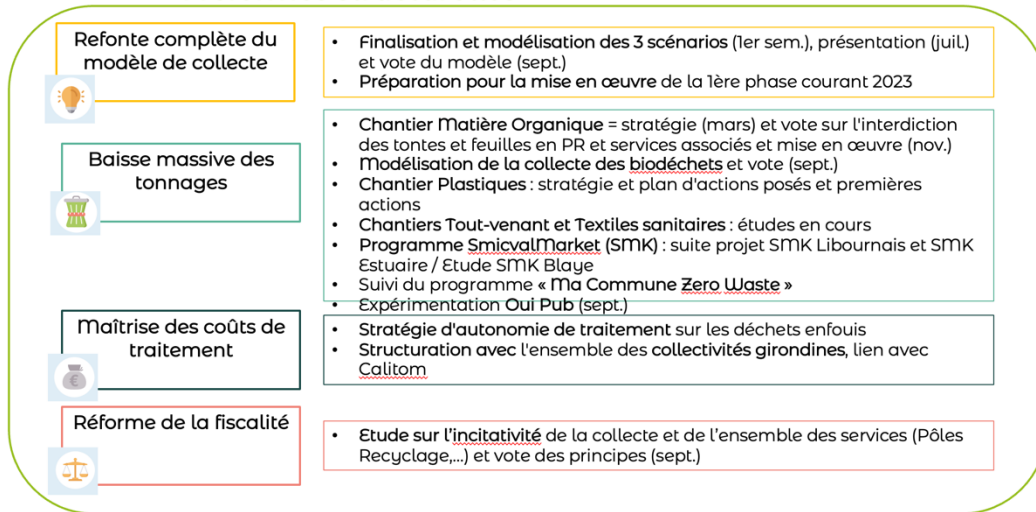
Le niveau de transformation sur 2022 correspond à celui projeté lors du DOB 2022, à savoir :

Niveau de transformation réalisé 2022



Par ailleurs l'ensemble du service actuel du Smicval s'est poursuivi en 2022 avec l'engagement d'un service public de qualité pour l'ensemble du territoire et de ses habitants, tout en réalisant les 13 priorités définies lors du DOB 2022.

4 réformes structurelles



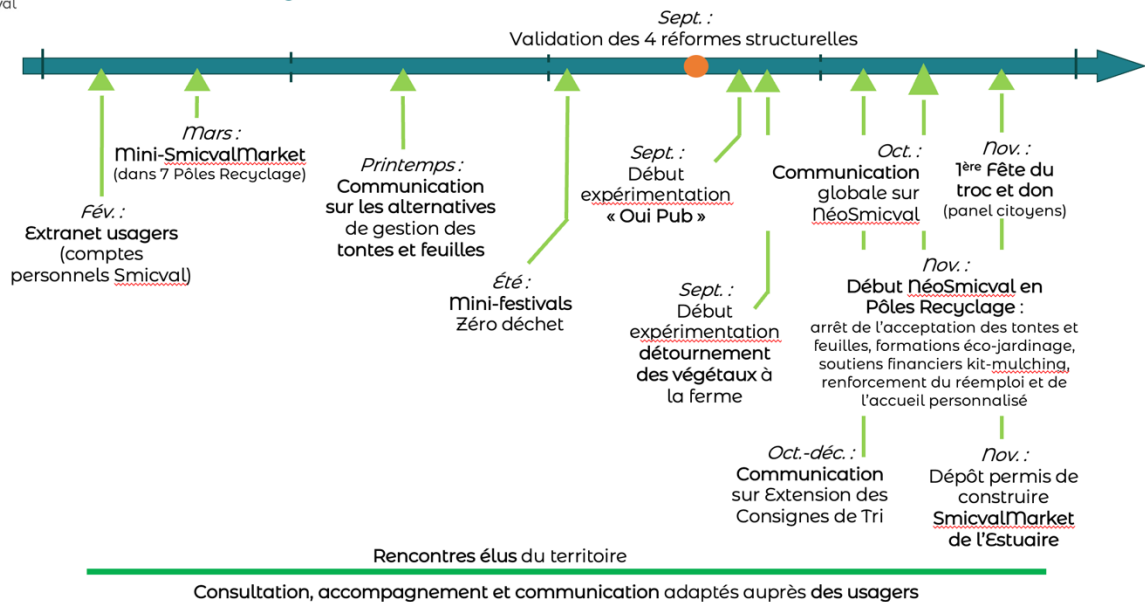
Démarches participatives externe et interne

- Renforcement des actions de **démocratie participative** : panels citoyens, plateforme numérique, consultations, accompagnement au changement de pratiques
- Rencontres élus : proposées à l'ensemble des maires et présidents d'EPCI du territoire
- Poursuite de la **transformation managériale** : accompagnement au changement des agents, formation des managers, agilité

Projets supports

- Réaffirmation des limites du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets)
- Suite de l'étude sur le nouveau modèle économique
- Etude de l'offre spécifique aux professionnels
- Préparation de l'extension des consignes de tri
- Montée en puissance des outils numériques pour l'habitant (comptes extranet,...)

Projets et actions - réalisations 2022



A retenir 2022

L'année 2022 se situe à l'aube des transitions. Elle a été marquée par des prises de décisions politiques courageuses et nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de plus en plus prégnants. Cette année a permis d'engager les prémices du changement avec des premiers résultats (en termes de réduction de déchets) encourageants.

Les résultats financiers 2022 sont satisfaisants et en ligne par rapport au prévisionnel. Ils démontrent une stratégie économique efficace et adaptée aux transitions à venir, ainsi qu'une bonne gestion de la collectivité.

Les 13 priorités définies pour 2022 ont été atteintes, à savoir :

1. Modélisation et vote du modèle pour la refonte de la collecte
2. Préparation opérationnelle, financière et humaine pour une première phase de mise en œuvre début 2023
3. Préparation citoyenne et politique : suite de la démarche de démocratie participative et rencontres avec les élus du territoire
4. Vote sur la réaffirmation des limites du SPGD – Service Public de Gestion des Déchets
5. Etude et proposition pour une offre spécifique aux professionnels
6. Préparation de l'incitativité sur la collecte et sur l'ensemble des services, avec une priorisation sur l'incitativité en Pôles Recyclage
7. Lancement des constructions des SMK de Libourne et l'Estuaire
8. Suite des études pour Blaye et le Nord Libournais
9. Stratégie sur les biodéchets et suite du chantier Zero Waste sur la Matière Organique
10. Plan d'actions pour les chantiers Zero Waste : Tout-venant, Plastiques et Textiles sanitaires
11. Validation de la stratégie d'autonomie de traitement des OMR
12. Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et nouvelles filières
13. Accélération de l'agilité en interne avec la démarche « smile » de transformation managériales

L'année 2022 a permis de finaliser les études majeures en cours et de poursuivre la modélisation de la déclinaison opérationnelle des 4 réformes structurelles. **Une nouvelle offre de service public, nommée NéoSmicval, a ainsi vu le jour. Ses principes et les premières actions ont été votés en septembre 2022.**

Des premières actions impactantes ont été mises en place sur cette année : validation de la stratégie sur la Matière Organique (mars), suite de la construction effective de deux Smicval Market, accompagnement au changement de comportement sur la gestion alternative des tontes et feuilles et arrêt de l'acceptation en Pôles Recyclage (novembre), préparation à l'extension des consignes de tri (effective au 01/01/2023), expérimentation Oui Pub (lancée en septembre), vote d'aides financières en faveur des habitants pour accompagner la réduction des déchets (septembre),...

En parallèle, le Smicval a rendu un **service quotidien de qualité pour l'ensemble des habitants** du territoire.

L'analyse des tonnages 2022 montre une tendance baissière générale (-8,4 % sur l'année, soit 605 kg /habitant en 2022 contre 661 kg en 2021), liée en partie à l'inflation et au contexte international actuel, mais également aux premières actions mises en œuvre. En effet, l'analyse des flux de déchets directement liés à des actions fortes du Smicval, notamment les végétaux (gestion de proximité des végétaux) et les papiers (expérimentation Oui Pub) montre une réduction des tonnages très au-delà des tendances générales.

L'année 2023 permettra de confirmer cette tendance et de l'analyser avec plus de recul temporel.

III. Le budget 2023 et le budget associé

A retenir 2023

Un budget de mise en œuvre avec des enjeux d'équilibre, de transition et d'accompagnement

L'année 2023 constitue la première année de la période de transition opérationnelle d'une politique publique de gestion des déchets vers une politique publique Zero Waste.

Elle a pour ambition de mettre en œuvre opérationnellement les premiers grands changements vers la nouvelle offre de service public "NéoSmicval".

Le budget 2023 marque le lancement de ce déploiement, au travers la mise en œuvre des 4 réformes structurelles qui s'accroissent cette année et s'échelonnent sur 4 ans.

14 priorités d'actions sont proposées pour 2023 :

- 1) Mise en œuvre des premiers changements sur le modèle de collecte de proximité, y compris le développement de la collecte des restes alimentaires
- 2) Poursuite de la mise en œuvre des chantiers Matière Organique (dont le développement des plateformes de proximité) et Plastiques (dont la mise en place du Manifeste « 0 plastique » et du programme « Commerçant-Restaurant Zero Waste »)
- 3) Formalisation de la stratégie sur les chantiers Tout-venant et Textiles Sanitaires, et premières déclinaisons opérationnelles, dont : l'expérimentation sur la collecte et le lavage de couches lavables, les soutiens financiers sur les protections menstruelles et les actions en faveur du réemploi et de la réparation
- 4) Poursuite des étapes de construction du SMK du Libournais et du SMK de l'Estuaire
- 5) Lancement de l'expérimentation du projet K, projet hybride de tiers-lieu et gestion des déchets
- 6) Mise en place de l'incitativité en Pôles Recyclage et accompagnement des usagers
- 7) Travail sur une gouvernance commune pour l'autonomie de traitement des déchets résiduels, avec les collectivités girondines de gestion des déchets et lancement des études de faisabilité avec les EPCI voisines (CDC Haute-Saintonge et CALITOM)
- 8) Suivi de l'ouverture du nouveau centre de tri (SPL Trigironde) et gestion de la période transitoire
- 9) Relance de la dynamique Nouvel R
- 10) Mise en place de l'offre aux communes sur les limites du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets)
- 11) Élaboration des coûts différenciant les zones en PAP et les zones PAC
- 12) Définition et vote de l'offre spécifique aux professionnels
- 13) Poursuite des démarches de démocratie participative avec les habitants
- 14) Renforcement de la transformation managériale pour une intégration optimale de la transformation en cours

Ce lancement s'opère dans un contexte économique déjà très dégradé (inflation, difficultés d'approvisionnement) et qui s'accroît encore avec la flambée des prix des énergies et l'instabilité géopolitique qui impacte également la revente des matériaux.

Au vu de ces éléments, le budget 2023 a été réalisé selon des hypothèses ambitieuses et présente un niveau de risque plus élevé que ces dernières années si la conjoncture se dégradait davantage.

Par ailleurs des hypothèses de baisse de tonnages en enfouissement sont proposées -2,4% en OMR et -11% dans les PR, elles reposent sur des tendances liées à la forte inflation (baisse de la consommation des ménages) mais aussi aux premiers effets des transformations de la collecte et la mise en œuvre de la tarification incitative en Pôles Recyclage.

Les premiers investissements nécessaires au déploiement de NéoSmicval seront engagés et le budget 2023 sera un des plus difficiles à réaliser avec non seulement la coexistence de deux systèmes de collecte mais également la phase transitoire du centre de tri.

Dans ce contexte, l'appel à produit évoluera dans les mêmes proportions que la politique tarifaire soit +13%. Pour autant, les taux évoluent plus modérément (environ 5.6%) du fait de l'augmentation significative des bases d'imposition +7%.

Un véritable équilibre entre recettes issues de la fiscalité, de la redevance spéciale, de la redevance incitative en Pôles recyclage et la prise de risque sur la baisse des tonnages est recherché.

Le budget 2023 permettra :

- d'accélérer de la mise en œuvre du projet Impact,
- continuer d'assurer les activités quotidiennes dans un souci de qualité de service,
- financer les dépenses contraintes,
- augmenter les marges de manœuvres pour investir permettre le développement de projets positifs pour le territoire.

1. La trajectoire et les projets 2023

L'année 2022 a été marquée par des choix engageants sur la déclinaison opérationnelle d'Impact, au travers des principes et premières actions d'une nouvelle offre de service, nommée NéoSmicval.

L'année 2023 sera la première année de sa mise en œuvre.

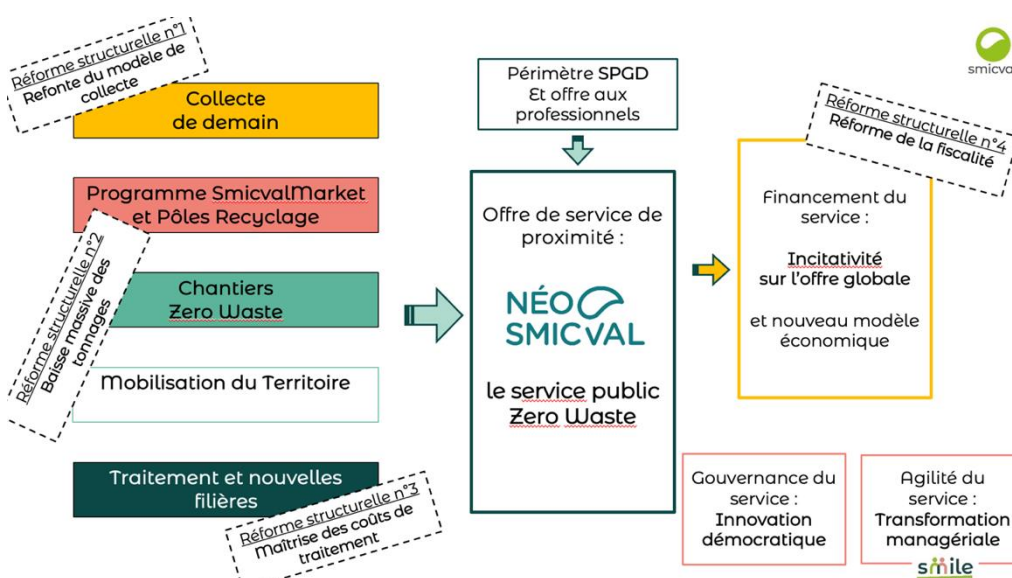
Pour rappel, cette nouvelle offre de service regroupera plus d'une soixantaine de services, permettant à chaque habitant du territoire de trouver des solutions adaptées pour réduire et gérer chaque flux de déchets.

Elle suit cinq principes constitutifs :

- 1- L'offre de service propose une approche favorisant la réduction de déchets et le changement de comportement ;
- 2- Une diversité de solutions sera accessible à tous et non segmentée par typologie d'habitat ;
- 3- La nouvelle offre de service prend en compte les notions de justice (sociale), efficacité, robustesse, adaptabilité et proximité ;
- 4- Cette offre se doit d'être au rendez-vous de la réglementation et au-delà ;
- 5- Elle doit permettre de réduire l'ampleur du mur économique à venir.

Cette nouvelle offre de service va se déployer sur le territoire de fin 2022 à 2026-2027.

Elle intègre les 4 réformes structurelles déclinées en actions et services associés.

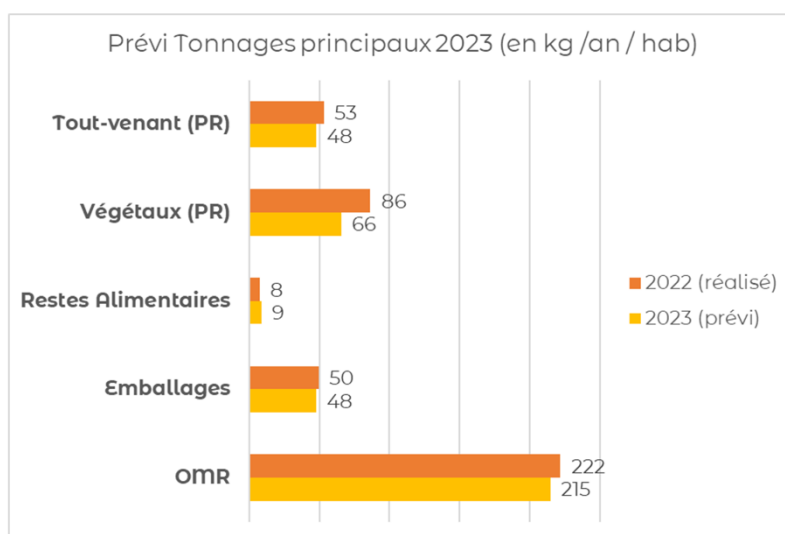


L'année 2023 constitue ainsi la première année pleine de cette période de transition.

Les enjeux de l'année seront donc de maintenir le service actuel et sa qualité tout en commençant à déployer la nouvelle offre de service.

Le budget a été réalisé dans cette optique d'équilibre du service quotidien et de montée en puissance de NéoSmicval, tout en intégrant la dégradation du contexte économique actuel.

Les prémices d'une baisse de tonnages doivent se confirmer et s'accélérer sur 2023 avec notamment le basculement vers le nouveau modèle de collecte sur les premières communes, la mise en place de l'incitativité en Pôles Recyclage, la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble des chantiers Zero Waste : poursuite du plan d'actions sur la Matière Organique et le Plastique, mise en place d'actions sur le Tout-venant et les Textiles sanitaires.



14 priorités d'action sont proposées pour 2023 :

1) Mise en œuvre des premiers changements sur le modèle de collecte de proximité, y compris le développement de la collecte des restes alimentaires

Le nouveau modèle de collecte sera déployé sur plus de 50 000 habitants soit 25% de la population totale à la fin 2023. L'intégralité du territoire sera couverte dans les 3 prochaines années et le programme prévisionnel de déploiement a été élaboré selon les critères suivants :

- De débuter sur une zone centrale sur le territoire.
- Différents critères de priorisation ont été évalués : les zones ayant déjà ce type de collecte, un gain sur les conditions de travail des agents de collecte (réduction de la pénibilité, des situations à risque / points noirs...), l'intérêt technique et financier (éloignement des zones de départ, impact environnemental...).
- Le déploiement doit se faire de proche en proche entre les communes et non en patchwork pour optimiser l'exploitation et limiter l'impact financier avec des superpositions de modèles de collecte.
- Un groupement par EPCI est privilégié.
- Des phases avec un nombre de foyers / population et nombre de communes à peu près équivalents sont préconisées, avec une 1^{ère} phase plus petite (environ 20 000 habitants) pour permettre un accompagnement et mise en place facilités sur une plus petite zone. Les autres phases seront plus importantes.
- Concernant la partie du territoire actuellement collectée par un prestataire, la bascule entre l'ancien et le nouveau modèle devra être calée sur le marché public actuel (fin de la tranche initiale à mi-2024). Par soucis de facilitation d'exploitation, la zone intermédiaire entre les 2 zones collectées en prestation sera également déployée durant la même période.
- Les phasages prévus dans les conventionnements avec certaines communes.

- o Et enfin, la date d'ouverture des nouveaux Smicval Market a été prise en compte dans le phasage pour coïncider avec le nouveau mode de collecte. En effet, ce couplage permettra d'avoir une communication globale performante.

L'ensemble de ces éléments a été ainsi été repris pour construire la carte de déploiement prévisionnelle suivante :



Phase 1 : échanges avec les communes à partir de début 2023, mise en service prévue vers mi-2023
5 communes CC Grand Cubzaguais (environ 8 500 habitants)

Phase 1' : échanges avec les communes à partir de début 2023, mise en service prévue avant la fin 2023
2 communes CC Grand Cubzaguais (environ 15 200 habitants)

Phase 2 : travail avec les communes à partir de T2 2023, mise en service prévue début 2024
21 communes : fin CC Grand Cubzaguais + CC Latitude Nord Gironde (environ 34 000 habitants)

Phase 3 : travail avec les communes à partir de fin 2023, mise en service prévue vers mi 2024
49 communes : CC Gd St-Emilionnais, CC Pays de St Aulaye, Moulin neuf (CC Isle Double Landais), quelques communes CALI + CC du Fronsadais (environ 43 000 habitants)

Marché prestation

Phase 4 : travail avec les communes à partir de début 2024 mise en service prévue vers fin 2024
34 communes : CC Estuaire + CC Blayais (environ 36 000 habitants)

SMK Estuaire fin 2024

+ **Libourne BASTIDE** (environ 4500 habitants)

Phase 5 : travail avec les communes à partir de mi 2024, mise en service prévue vers mi 2025
24 communes CALI (environ 47 000 habitants)

+ **Libourne hors Bastide** (environ 20 000 habitants)

Foire aux questions collecte

lien : <https://partages.smicval.fr/index.php/s/LMldEtd8SyNRK2P>

- 2) Poursuite de la mise en œuvre des chantiers Matière Organique (dont le développement des plateformes de proximité) et Plastiques (dont la mise en place du Manifeste « 0 plastique » et du programme « Commerçant-Restaurant Zero Waste »)
Zoom : Unique et engageant, un manifeste contre le plastique à usage unique construit par les parties prenantes (usagers, collectivités, associations...) sera produit et communiqué aux acteurs de l'industrie agroalimentaire et à la grande distribution avant l'été 2023.
- 3) Formalisation de la stratégie sur les chantiers Tout-venant et Textiles Sanitaires, et premières déclinaisons opérationnelles, dont : l'expérimentation sur la collecte et le lavage de couches lavables, les soutiens financiers sur les protections menstruelles et les actions en faveur du réemploi et de la réparation
Zoom : Une expérimentation inédite de lavage des couches de plusieurs centaines de foyers sera testée à la rentrée 2023.
- 4) Poursuite des étapes de construction du SMK du Libournais et du SMK de l'Estuaire
Le permis de construire sera déposé le premier trimestre 2023 pour le SMK du Libournais et la première pierre sera posée pour le SMK de l'Estuaire.
- 5) Lancement de l'expérimentation du projet K, projet hybride de tiers-lieu et gestion des déchets
L'appel à coopération sera lancé en mars 2023 pour une sélection définitive en septembre de la même année.
- 6) Mise en place de l'incitativité en Pôles Recyclage et accompagnement des usagers
Première étape de la réforme n°4, le dispositif devrait être déployé à l'été 2023.
- 7) Travail sur une gouvernance commune pour l'autonomie de traitement des déchets résiduels, avec les collectivités girondines de gestion des déchets et lancement des études de faisabilité avec les EPCI voisines (CDC Haute-Saintonge et CALITOM)
L'objectif girardin est de pouvoir préfigurer avant la fin 2023 le type d'organisation publique à mettre en place.
- 8) Suivi de l'ouverture du nouveau centre de tri (SPL Trigironde) et gestion de la période transitoire
- 9) Relance de la dynamique Nouvel R
- 10) Mise en place de l'offre aux communes sur les limites du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets)
Une sensibilisation à la sanction administrative sera organisée avant la fin du premier trimestre 2023, le fond de « solidarité » pour la gestion des dépôts sauvages avant l'été et le renforcement du programme « ma commune zéro waste ».
- 11) Élaboration des coûts différenciants les zones en PAP et les zones PAC
- 12) Définition et vote de l'offre spécifique aux professionnels
Avec la modification de la collecte en porte à porte il s'agit d'adapter l'offre fournie aux professionnels sur le territoire et de toujours répondre à la carence du marché.
- 13) Poursuite des démarches de démocratie participative avec les habitants
Après 2 années d'intenses actions de concertation/consultation/co-construction visant à alimenter le programme NéoSmicval, un bilan sera réalisé et une nouvelle séquence sera proposée sur le territoire.
- 14) Renforcement de la transformation managériale pour une intégration optimale de la transformation en cours

Suite des réformes structurelles - Priorités 2023

<p>Refonte complète du modèle de collecte</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Premiers changements sur le modèle de collecte de proximité, y compris le développement des restes alimentaires ○ Accompagnement des usagers, des élus et du territoire
<p>Baisse massive des tonnages</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chantiers Matière Organique et Plastiques : suite de mise en œuvre ○ Chantiers Tout-venant et Textiles Sanitaires : stratégie et premières déclinaisons opérationnelles ○ Programme SmicvalMarket : poursuite des étapes de construction du SMK du Libournais et du SMK de l'Estuaire ○ Lancement de l'expérimentation du projet K, projet hybride de tiers-lieu et gestion des déchets
<p>Maîtrise des coûts de traitement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gouvernance commune pour l'autonomie de traitement des déchets résiduels, avec les collectivités girondines ○ Suivi ouverture du nouveau centre de tri (SPL Trigironde)
<p>Réforme de la fiscalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de l'incitativité en Pôles Recyclage et accompagnement des usagers
<p>Actions transverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement de l'offre aux communes sur les limites du SPGD ○ Définition et vote de l'offre spécifique aux professionnels ○ Relance de la dynamique de Nouvel R ○ Elaboration des coûts différenciant les zones en porte-à-porte et les zones en points d'apport collectif ○ Renforcement de la démarche de transformation managériale auprès des agents



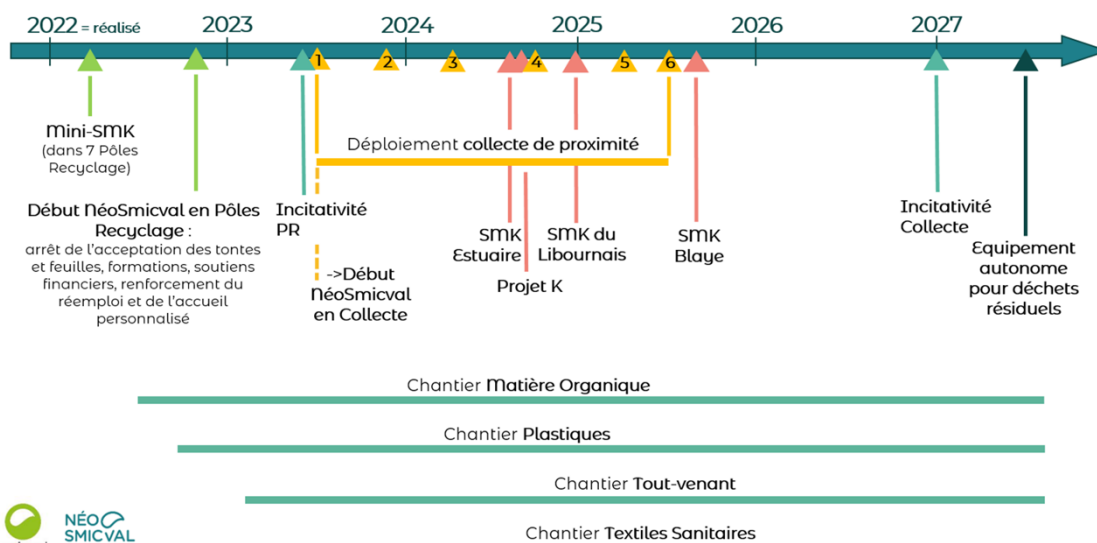
Niveau de transformation attendu 2023



Mise en œuvre macro de l'offre de service Néo-Smicval

Projections 2023-2027

Version du 01-02-2023



En 2023, le Smicval rentre dans la phase la plus délicate de la transition avec la coexistence de deux modèles de collecte plus le lancement de la collecte de proximité des Biodéchets. Mais aussi tous les nouveaux services d'accompagnement (subventions pour les usagers, formations...), la mise en œuvre de l'incitativité en Pôles Recyclage, la mise en place des extensions des consignes de tri (ECT) et le démarrage opérationnel des deux nouveaux Smicval Market.

A noter pour des raisons règlementaires, les extensions des consignes de tri ont commencé dès le 1^{er} janvier 2023 avec un process transitoire, en raison du retard de construction du nouveau centre de tri. Pendant plusieurs semaines, les emballages du Smicval devront notamment être traités sur d'autres exutoires pour permettre la fin des travaux de l'actuel centre de tri de Saint Denis de Pile. Le montage financier 2023 est plus complexe dans cette phase transitoire cependant l'ensemble de ces éléments ont été pris en compte dans les coûts mutualisés et les différentes conventions signées avec Trigironde (occupation du domaine public, In House et In House inversée). Cette situation est plus coûteuse qu'initialement prévu, principalement due au décalage de plusieurs mois des travaux.

Nous sommes donc sur une des années les plus coûteuses, le prix mutualisé en 2023 sera d'environ 320€/ht/t pour le tri des emballages et devrait descendre à 264€/ht/t en projection 2024.

Par ailleurs, le contexte économique ne s'améliore pas, de nouvelles contraintes s'ajoutent à une inflation déjà très élevée : la flambée de l'énergie et du carburant, la baisse des recettes puisque certains cours de revente de matériaux atteignent quasiment les prix planchers en ce début d'année.

Les hausses de dépenses très importantes seront en partie limitées par les prévisions de baisse des tonnages avec une prise de risques.

2023 marque également le lancement d'une phase d'investissements massifs entre 2023 et 2027 pour accompagner les réformes structurelles et le déploiement de Neosmicval, avec la construction de trois Smicval Market, l'évolution numérique, la modification du parc roulant et l'achat des bornes et composteurs, l'incitativité, les études pour l'autonomie de traitement ...

Par conséquent après plusieurs années de baisse, nous allons à nouveau constater une progression de notre endettement.

La trajectoire économique et fiscale reste identique aux ambitions des 2 dernières années.

Le budget 2023 devra permettre :

- de déployer les réformes structurelles de NéoSmicval,
- financer les dépenses contraintes,
- continuer d'assurer les activités quotidiennes dans un souci de qualité de service,
- augmenter les marges de manœuvres pour investir et permettre le développement de projets positifs pour le territoire.

1. La section de fonctionnement (recettes et dépenses)

a. Les dépenses de fonctionnement

Globalement le budget devrait s'élever à 50 668 K€ en progression de 7 848K€ dont :

- 4 006K€ proviennent de contraintes externes (TGAP, coût Véolia, carburant, énergie, ECT, inflation, GVT...)
- 1 400K€ seront consacrés au déploiement NéoSmicval (fonctionnement),
- 2 096K€ d'autofinancement pour l'investissement,
- 344K€ pour augmenter notre épargne brute (dépenses imprévues).

Les charges à caractère générale devraient s'établir à 25 400 K€, soit une augmentation de 5 281 K€ (les plus gros postes sont l'enfouissement, le tri des emballages, le carburant et l'électricité).

Les charges de personnels devraient s'établir à 15 509 K€, soit une augmentation de 1 483 K€, répartie, à hauteur de 515K€ entre la part incompressible liée à la réglementation et l'évolution des carrières, et 968 K€ à la transition. A noter plus de la moitié des dépenses ressources humaines de transition sera rebasculée en investissement dans le cadre du déploiement (travaux en régie 246 K€) ou compensée par des recettes (subventions 265 K€).

Les charges de gestion courante devraient s'élever à 170 K€. Il s'agit des indemnités des élus et des subventions versées par le SMICVAL.

Les charges financières devraient s'élever à 876 K€ et les charges exceptionnelles à 73 K€.

Les dépenses imprévues devraient s'élever à 1 894 K€. Elles représentent 4.5 % des dépenses totales de fonctionnement.

Les opérations d'ordre devraient s'élever à 3 200 K€. Il s'agit des amortissements des investissements réalisés les années précédentes.

L'autofinancement prévisionnel est de 3 500 K€ en augmentation de 1 896 K€

b. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement atteindra 45 655K€ et avec les opérations d'ordre 326 K€ et l'excédent reporté (4 686 K€) soit 50 668 K€.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des recettes fiscales aux chapitres 74 pour un montant de 34 007 K€, soit une augmentation de 3 912 K€ par rapport à 2022 et couvrent un peu moins de l'équivalent de l'évolution de nos dépenses contraintes.

Elles sont principalement complétées de la redevance spéciale pour 5 973 K€ en progression de 1 156K€ en raison de l'augmentation des tarifs sur certains flux en alignement des coûts supportés par la collectivité et la mise en œuvre de la tarification incitative en pôle recyclage à partir de mi 2023.

Les nouvelles recettes liées au fonctionnement de la SPL avec la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public et le remboursement par Trigironde des prestations réalisées par le Smicval pour 903 K€.

La vente de produit de la plateforme de compostage représente 334K€ en hausse de 124k€ par rapport en 2022 en lien avec la politique tarifaire votée en décembre 2022.

On retrouve également les reventes de matériaux (hors PFC) pour 1 152 K€ en baisse de 850K€ effet conjoncturel lié à l'effondrement des cours des matières premières.

Les soutiens des éco organismes et les contributions des partenaires financiers pour 3 071 K€ augmentent de 783k€.

Il faut ajouter le remboursement sur rémunération pour 188K€.

c. Zoom sur les ressources humaines

Les Ressources Humaines représentent environ un tiers du budget de fonctionnement (15 509 k€ pour 2023) pour un service réalisé en très grande partie en régie (sauf sur la collecte de 10% du territoire).

Au-delà de l'aspect financier qu'elles représentent, les ressources humaines sont surtout vues comme une véritable richesse humaine, qui permet la réalisation d'un service de qualité ainsi que le portage de la nouvelle offre de service NéoSmicval aussi bien dans sa définition que dans sa mise en œuvre opérationnelle.

L'année 2023 est marquée par l'augmentation de la masse salariale afin d'entrer dans cette période de transition, nécessitant des ressources humaines plus importantes pendant quelques années, avant de se restabiliser. En effet, la période de transition nécessite de faire fonctionner le service actuel tout en déployant le nouveau service grâce à une "force de frappe" de déploiement pour accompagner les habitants et les communes et grâce au changement de métiers des agents du Smicval.

Ainsi la Masse Salariale 2023 progresse d'environ 6,5% (de BP 2022 à BP 2023) soit 950 k€ et d'environ 1 400 k€ (de réalisé 2022 à BP 2023 : le chapitre 012 n'a pas été consommé dans sa totalité en 2022 au vu du décalage des premiers déploiements- différentiel de 500 k€ environ).

Cette augmentation intègre une part contrainte et incompressible d'environ 350 k€, composée du GVT (Glissement – Vieillesse - Technicité) pour 100 k€, de l'augmentation du point d'indice sur une année pleine pour 190 k€ et la prise en compte de l'augmentation du Smic pour 60 k€.

Par ailleurs, est également intégrée la revalorisation de la participation à la complémentaire santé et de la prime vacances pour 50 k€.

Enfin les nouveaux recrutements courant 2022 seront présents sur une année pleine en 2023, soit une augmentation d'environ 100 k€.

Cette première partie représente un peu plus de 500 k€.

La seconde partie (900 k€) correspond aux besoins de transitions et aux recrutements nécessaires. A noter que sur cette part, 265 k€ de subventions (ADEME et Région) sont attendues pour le développement des projets. Par ailleurs, une partie des postes transitoires du déploiement pourra ensuite être comptabilisée en investissement pour un montant d'environ 246 k€.

Les recrutements prévus en 2023 sont d'une part sur des postes transitoires : force de frappe pour accompagner les déploiements au plus proche des habitants pour près de 500 k€, et d'autre part le renforcement des chantiers Zero Waste, de la Direction Expérience Usagers pour l'incitativité et l'accueil des usagers, des services déploiement au plus près des communes, de maintenance des équipements et des services support.

Une partie des postes pérennes fait partie des premiers changements de métiers pour les agents du Smicval : agents d'accueil, maintenance des équipements, conseillers Zero Waste, ...

L'engagement social du Smicval dans le cadre du déploiement de NéoSmicval est le maintien de l'emploi, tout en permettant des métiers moins accidentogènes, moins usants physiquement et à forte plus-value pour le territoire.

En effet, l'un des piliers fondateurs du Smicval a toujours été de se positionner en tant qu'employeur responsable et engagé pour un modèle social favorisant l'emploi local et prenant en compte les spécificités de ses métiers, tout en répondant au mieux aux besoins du territoire.

La nouvelle offre de service NéoSmicval va ainsi entraîner l'évolution et la transformation des métiers au Smicval dès cette année 2023.

En effet, la transformation du service va nécessiter la réduction de certains postes, comme les ripeurs (métiers accidentogènes et usant physiquement), au profit de nouveaux métiers comme ceux liés : à l'accompagnement Zero Waste des habitants et acteurs du territoire, au renforcement du suivi des dépôts sauvages, aux nouvelles filières d'économie circulaire, à la maintenance des installations (Smicval Market, points de proximité,...), aux liens aux usagers et à la mise en place de l'incitativité, etc.

L'objectif, en lien avec la transformation managériale du Smicval, est d'accompagner individuellement et collectivement ces changements de métiers et de permettre à la structure d'être agile face aux enjeux du projet IMPACT : enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, le Smicval est engagé dans un processus d'amélioration continue, grâce à sa triple certification Qualité – Sécurité – Environnement, renouvelée chaque année, et permettant, notamment, un travail en profondeur sur la santé et la sécurité des agents. L'enjeu est important au vu du taux d'absentéisme (16,5% en 2022), du niveau d'accidents (1 accident tous les 3 jours, tout type confondu y compris les bénins), et des reclassements nécessaires dus à l'usure des métiers terrain.

Plus que jamais la richesse humaine du Smicval est un atout pour porter la transition du territoire au service de la stratégie et de la nouvelle offre de services Zero Waste.

2. La section d'investissement (recettes et dépenses)

a. Un programme pluriannuel d'investissement nécessaire aux transformations structurelles

Le projet Impact s'inscrit dans un changement profond de modèle de collecte, de traitement et de financement du service public de gestion des déchets. Ces réformes structurelles et le déploiement de Neosmicval nécessitent un programme d'investissement d'environ 70 M€ entre 2023 et 2026 pour la construction de 3 Smicval Market, l'évolution numérique, les chantiers, la modification du parc roulant et l'achat de bornes de collecte de proximité et de composteurs, le contrôle d'accès pour la mise en œuvre de l'incitativité, les études pour l'autonomie de traitement ...

L'ensemble de ces investissements contribueront à terme à l'atteinte des objectifs fixés par Impact

Le plan pluriannuel d'investissement se décompose comme suit :

		2023	2024	2025	2026	Total
Programme Smicval Market	SMK LIBOURNE	540 000	4 230 000	3 040 000		7 810 000
Programme Smicval Market	SMK Estuaire	1 219 488	1 066 831			2 286 319
Programme Smicval Market	SMK Blaye	360 637	246 000	2 373 000		2 979 637
Programme Smicval Market	SMK Kamikatsu - Projet "K"	50 000	150 000	180 000	210 000	590 000
COLLECTE DE DEMAIN	Achat et installation d'équipements de collecte de proximité hors biodéchets	2 745 523	6 040 000	6 314 477		15 100 000
COLLECTE DE DEMAIN	Achat et installation d'équipements de collecte de proximité des biodéchets	736 379	2 483 621	1 680 000		4 900 000
COLLECTE DE DEMAIN	Achat de véhicules de collecte hors biodéchets	0	4 200 000	3 300 000	2 000 000	9 500 000
COLLECTE DE DEMAIN	Achat d'équipements et véhicules de maintenance et nettoyage	678 000	700 000	622 000		2 000 000
Tarifcation Incitative	Achat et installation d'équipements pour le contrôle d'accès	1 084 210,8	284 000	2 335 789,2	840 000	7 100 000
Tarifcation Incitative	Achat ou évolution des logiciels	124 800	100 000	75 200	100 000	400 000
Tarifcation Incitative	Etudes complémentaires	50 000	50 000	50 000		150 000
Tarifcation Incitative	Déploiement	320 000	480 000	240 000		1 040 000
CHANTIERS ZW	Plans d'actions	360 000	300 000	300 000	300 000	1 260 000
CHANTIERS ZW	chantiers MO composteurs	440 000	300 000	300 000	300 000	1 340 000
AUTONOMIE DE TRAITEMENT OMR	Construction UVE CALITOM	731 61	187 011	764 478		1 024 650
AUTONOMIE DE TRAITEMENT OMR	Etudes constitution gouvernance communes Gironde	10 400	15 600			26 000
TRANSFORMATION NUMERIQUE		200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
INNOVATION DEMOCRATIQUE		15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Fond de roulement	Matériel technique - PFC - VOIRIES - parc roulant réparation besoin renouvellement - CET- précollecte renouvellement-PR hors	4 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	11 500 000
						0
Total		13 007 599	26 104 063	24 289 944	6 465 000	69 866 606

Afin de faciliter la gestion pluriannuelle de ces gros investissements, le Smicval utilise la procédure d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) qui permet de diminuer les reports de crédits et aide à la planification des procédures administratives.

A ce jour, deux AP/CP sont en cours, elles concernent la construction du Smicval Market de l'Estuaire et la refonte de la collecte et mise en œuvre de l'incitativité. Les autorisations de programme seront actualisées avec le vote du budget prévisionnel 2023. D'autres autorisations de programme pourront être proposées à l'assemblée délibérante pour continuer de faciliter la gestion des futurs projets.

Pour le SMK Estuaire, le montant global 2022 pour cet équipement s'élevait à 2.4M€, les crédits de paiement 2023 seront consacrés essentiellement à l'achat du terrain et aux prestations de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'au début des travaux, l'ouverture prévisionnelle du Smicval Market est envisagée courant 2024.

Postes de Dépenses	Réalisé 2018 à 2022 TTC	CP 2023 en TTC à voter	CP 2024 en TTC	TOTAL en TTC
Annonces marchés		2 112,00 €		2 112,00 €
Communication	2 160,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €	32 160,00 €
Achat terrain		169 200,00 €		169 200,00 €
Maître d'œuvre - MOE -AMO	136 555,26 €	131 307,42 €	25 000,00 €	292 862,68 €
Contrôle technique	1 497,60 €	10 482,00 €	2 000,00 €	13 979,60 €
SPS + CSSI		3 483,00 €	1 000,00 €	4 483,00 €
Assurance DO (2%)				- €
Travaux + réseaux	3 468,00 €	890 904,00 €	900 000,00 €	1 794 372,00 €
Aléas de chantier (3%)			66 830,72 €	66 830,72 €
Mobilier			33 000,00 €	33 000,00 €
Équipement (pont bascule, cule, trémie meuble, rayonnage)		6 000,00 €	15 000,00 €	21 000,00 €
Total des dépenses/an	143 680,86 €	1 219 488,42 €	1 066 830,72 €	2 430 000,00 €

Pour la refonte de la collecte et l'incitativité, le montant global 2022 pour ces équipements s'élevait à 39M€, les crédits de paiement 2023 seront consacrés essentiellement à l'achat des équipements de collecte de proximité, aux véhicules et aux contrôles d'accès pour les phases 1 et 2, ainsi qu'aux évolutions des logiciels.

Poste de dépenses	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total
Achat et installation d'équipements de collecte de proximité hors biodéchets Bornes aériennes /semi-enterrées / enterrées OMR /recyclable et carton/verre si besoin		2 745 523,44 €	6 040 000,00 €	6 314 476,56 €		15 100 000,00 €
Achat et installation d'équipements de collecte de proximité des biodéchets Abribacs / bacs		736 378,80 €	2 483 621,20 €	1 680 000,00 €		4 900 000,00 €
Achat de véhicules de collecte hors biodéchets 22 camions grues ...en plus des commandes 2021-2022		- €	4 200 000,00 €	3 300 000,00 €	2 000 000,00 €	9 500 000,00 €
Achat d'équipements et véhicules de maintenance et nettoyage		678 000,00 €	700 000,00 €	622 000,00 €		2 000 000,00 €
Achat et installation d'équipements pour le contrôle d'accès sur bornes OMR /recyclable/carton/biodéchets		1 084 210,80 €	2 840 000,00 €	2 335 789,20 €	840 000,00 €	7 100 000,00 €
Achat ou évolution des logiciels		124 800,00 €	100 000,00 €	75 200,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €
Total	- €	5 368 913,04 €	16 363 621,20 €	14 327 465,76 €	2 940 000,00 €	39 000 000,00 €

b. Les dépenses d'investissement en 2023

Le montant des investissements 2023 est de 17 549 K€, y compris les restes à réaliser pour 4 544 K€. Ils progressent de +74% par rapport à 2022 et reflètent l'accélération du déploiement de NéoSmicval en effet 78% des dépenses d'équipement seront consacrées aux transformations (changement de modèle de collecte, incitativité, transformation numérique, les programmes SMK, les études pour l'autonomie de traitement et les chantiers).

Ils se répartissent comme suit :

Investissement	Total	Répartition
Transformation numérique Mat Informatique	1 152 903,66	6,57%
Matériels roulants	5 370 786,83	30,60%
Pôles recyclages + Smicval Market	2 354 380,12	13,42%
Bornes, Bacs, Composteurs	5 892 506,78	33,58%
Pôle de Saint-Denis-de-pile	868 146,93	4,95%
Pôle de Saint-Girons	141 969,91	0,81%
Centre d'enfouissement technique	71 171,66	0,41%
Plateforme de compostage	302 105,50	1,72%
Voirie	241 231,81	1,37%
Matériel technique	241 557,39	1,38%
Projet Impact	912 474,55	5,20%
Total	17 549 235,14	100%

L'encours de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à 31 120 K€. Le stock de dette augmentera de 9M€. En 2023, le remboursement du capital de la dette s'élève à 3 200 K€.

c. Les recettes d'investissement

Au vu des enjeux de transformation du service de gestion des déchets et après le vote de la politique Impact, le Smicval s'est engagé dans une recherche de partenaires financiers pour soutenir ses projets. Le syndicat a répondu à de nombreux appels à projets portés par l'Europe, l'Etat, la Région et l'ADEME. Ces recherches se poursuivent notamment sur les nouveaux programmes de fonds européens mais aussi suite à la mise en place d'une nouvelle enveloppe par le gouvernement intitulé "fond vert".

A ce jour, 8,2M€ de contributions sont déjà accordées principalement par l'ADEME dans le cadre de deux appels à projets 2,2M€ pour Tribio et 3,9M€ pour la mise en œuvre de la tarification incitative, complétées par la Région, dans le cadre de l'accompagnement à la prévention et la valorisation mais aussi l'Etat avec le FNADT. D'autres dossiers sont encore en cours d'instruction.

Les crédits budgétaires seront inscrits au fur et à mesure du déploiement.

Pour 2023, les recettes (subventions, FCTVA et cessions) pour des opérations d'équipement y compris les restes à réaliser s'élève à 1 680 K€.

Pour compléter le financement, un nouvel emprunt à hauteur de 12 272 K€ (dont 4 000 K€ de RAR) sera contractualisé et 3 500 K€ seront autofinancés.

Un emprunt nouveau à hauteur de 12 272 K€ (dont 4 000 K€ de RAR) et un autofinancement de 3 500 K€ financent les investissements.

Les recettes (subventions, FCTVA et cessions) pour des opérations d'équipement y compris les restes à réaliser s'élève à 1 680 K€.

La part des ressources propres s'élève à 7 100 K€ réparties entre :

- + Opérations d'ordre entre sections 3 200 K€
- + Le virement de la section de fonctionnement 3 500 K€
- + Le FCTVA 400 K€

Les ressources propres couvrent largement le remboursement du capital de l'emprunt (3 200 K€).

3. La fiscalité, un levier inévitable pour faire face aux dépenses contraintes et au financement de la transition

Face à la croissance forte des dépenses et pour continuer de casser l'effet ciseau la collectivité doit poursuivre l'augmentation de ses ressources. Tant que les réformes structurelles n'auront pas été menées, un effort substantiel sera de nouveau demandé aux contribuables du territoire afin de financer les dépenses contraintes et la transition. Il est nécessaire de continuer d'augmenter notre épargne brute en agissant sur plusieurs leviers et en proposant la bonne répartition de l'effort entre les usagers et les contribuables.

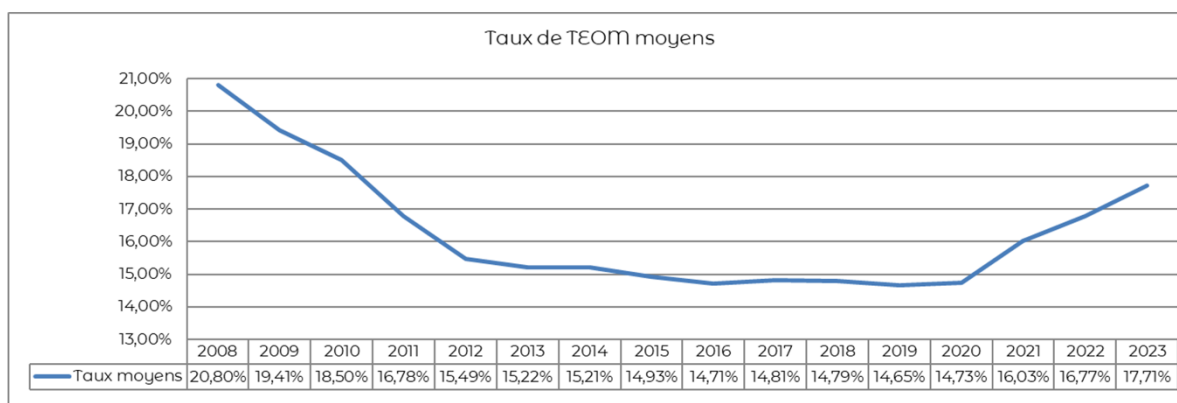
Les hypothèses fiscales à retenir pour 2023 :

1. La population augmente de 0.77 %
2. Les bases références sont les bases prévisionnelles 2023* +7%
3. Un appel à produit de 34 007 331 €
4. Un taux moyen qui passe de 16,77 % à 17.71%*

*chiffres provisoires à confirmer à la réception de l'ensemble des bases prévisionnelles 2023

Le taux moyen pratiqué reste inférieur de 14.8% sur le territoire par rapport à 2008.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DEPUIS 2008



Globalement, les taux évoluent plus modérément (environ 5.6%) du fait de l'augmentation significative des bases d'imposition +7%.

4. Les ratios financiers attendus

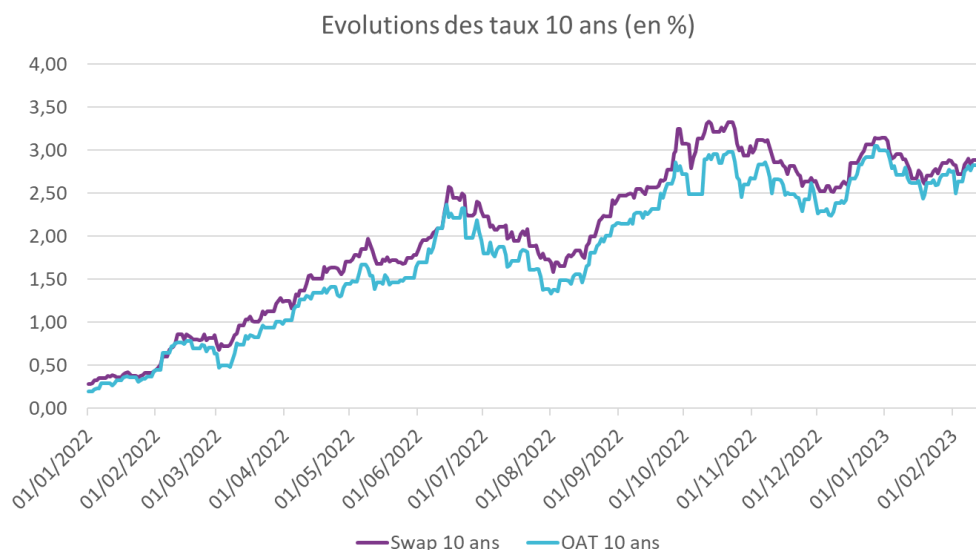
Les indicateurs financiers prévisionnels en 2023 sont satisfaisants. Le maintien d'une bonne santé financière est essentielle pour aborder économiquement la transition annoncée et les besoins d'investissements nécessaires.

- Taux d'épargne brute : 8% identique au BP 2022
- Capacité de désendettement : 10.9 ans contre 10.7 ans en 2022.

5. Le contexte financier et les conditions de financement des collectivités locales

a) L'évolutions des taux

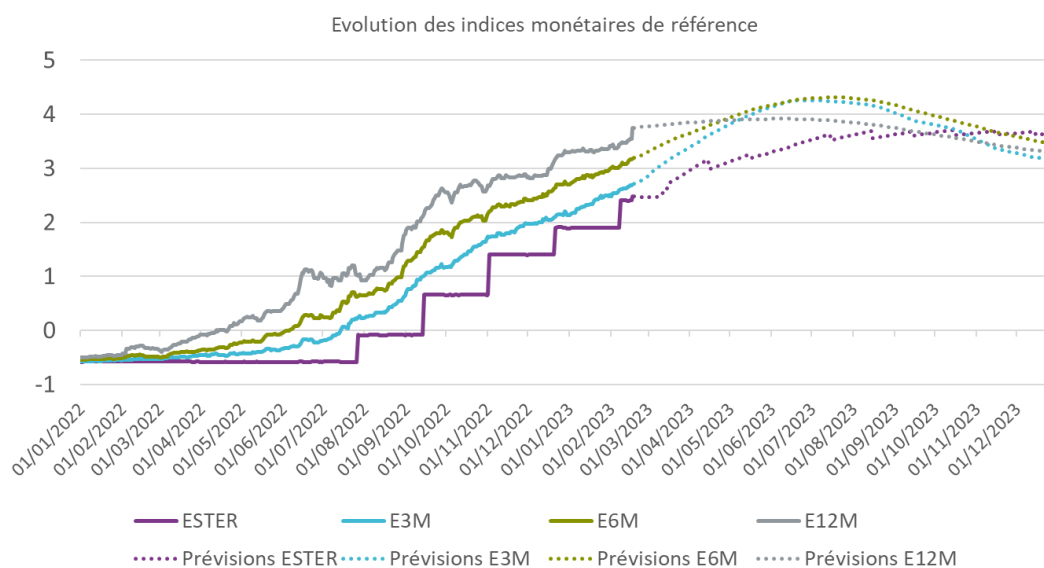
Depuis plusieurs mois, les banques centrales ont augmenté leurs taux directeurs pour contrer la hausse de l'inflation. Ainsi, les références à 10 ans sont revenues en territoire positif et pourraient donc passer de 2% en 2022 en moyenne à plus de 3% en 2023 (avec des fenêtres de marché favorables en cours d'année), puis ralentir progressivement jusqu'à atteindre 2.5% en 2025 selon les prévisions actuelles de la BCE.



Source : FCL Gérer la Cité

Par conséquent, les taux de référence hors marges ont fortement augmenté depuis la fin de l'année 2021. Selon les anticipations actuelles, tant que les taux courts n'auront pas atteint leur pic, les taux longs continueront leurs progressions.

Tous les taux monétaires sont en territoire positif et ont beaucoup progressé depuis le début de l'année 2022. Les offres de financement des collectivités sont donc passées à un taux positif peu performant. Ainsi, selon les anticipations de la BCE de fin décembre 2022, l'Euribor 3 mois passera de 0.4% en 2022 à 2.9% en moyenne en 2023 puis à 2.7% en 2024 et enfin à 2.5% en 2025.



Source : FCL Gérer la Cité – Bloomberg

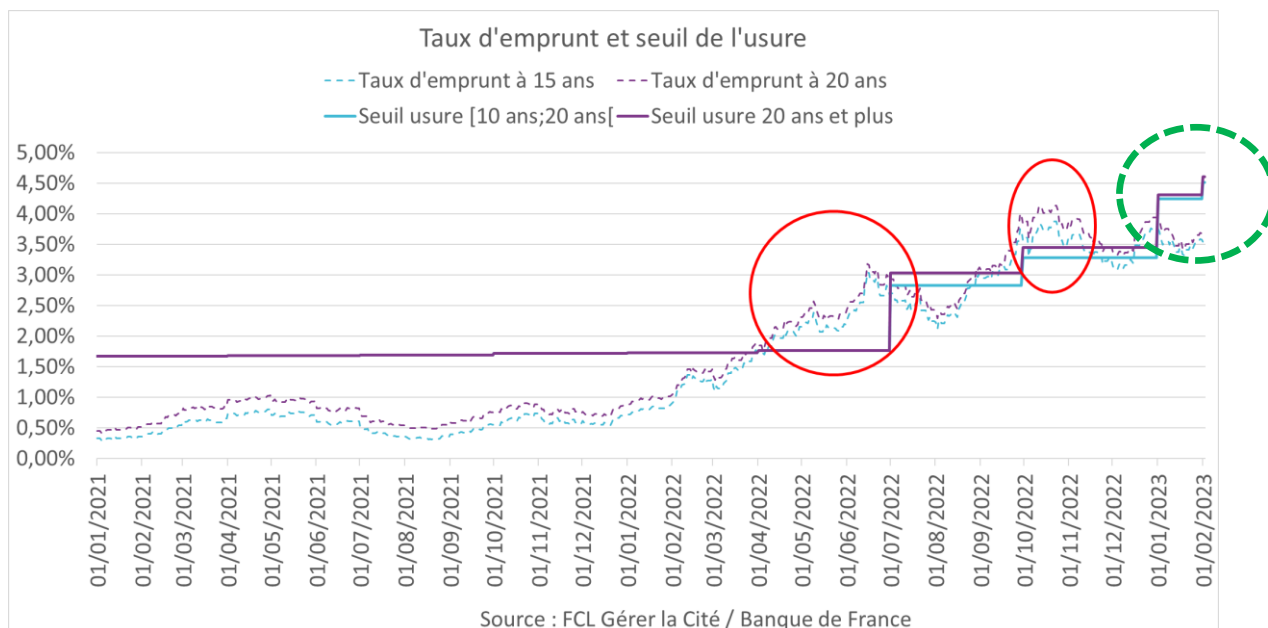
b) Des conditions de financement détériorées

- Les contraintes du taux de l'usure se dissipent

L'augmentation des taux de marché s'est vite traduite par des contraintes du taux de l'usure. Il s'agit du taux d'intérêt maximum légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un prêt. La réglementation relative au taux de l'usure a évolué en 2022 puis en début d'année 2023 pour le secteur public. La réglementation ne prévoit plus un seul seuil de l'usure pour les emprunts à taux fixe, mais trois taux de l'usure. La deuxième évolution qui marque le début d'année 2023 est la publication mensuelle des nouveaux taux de l'usure (une mesure temporaire, de Février à Aout 2023). Les nouveaux taux de l'usure pour février 2023 viennent d'être publiés et ont été sensiblement relevés, ce qui détend les contraintes sur le marché du prêt.

Seuil de l'usure		
Durée	T1 2023	Fevrier 2023
Inférieure à 10 ans	4,25%	4,57%
Entre 10 ans et 20 ans	4,24%	4,51%
Supérieure à 20 ans	4,31%	4,60%

Source : FCL Gérer la Cité – Banque de France



Source : FCL Gérer la Cité – Banque de France

Au niveau des taux d'emprunts à long terme, les niveaux actuels sont autour de 3,75% intégrant 0,70% de marge bancaire.

- Taux de couverture des banques

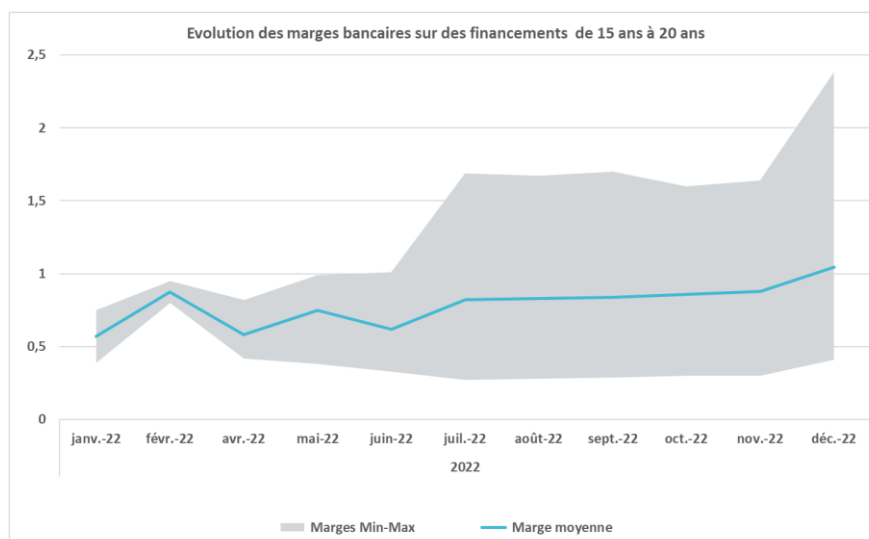
Le marché bancaire est très peu dynamique depuis le début de l'année 2022 en raison de la contrainte du taux de l'usure rencontrée au deuxième trimestre. Cependant, les volumes offerts aux collectivités se sont maintenus sur les consultations, qu'il s'agisse des offres à taux fixe hors période de contrainte du taux de l'usure ou bien des offres à taux variable.

- Les taux du Livret A

Le taux du Livret A dépend de la progression de l'inflation et du taux €STR. La Banque de France calcule ce taux chaque année les 15 janvier et 15 juillet. Le gouvernement vient de valider le passage du taux de 2% à 3% à partir du 1^{er} février 2023, afin de maintenir le pouvoir d'achat des français.

- Conditions de financement bancaires

Il convient de noter que le coût de la dette des collectivités progresse mécaniquement sur la dette existante avec la hausse des taux variables mais également sur la dette nouvelle la hausse des taux fixes intégrés à l'encours de dette et la hausse du coût des taux variables. Ainsi, l'augmentation des taux s'est vite traduite par des propositions de financement plus élevées pour le secteur public local. Avec un taux de couverture toujours contenu, les collectivités recevaient de moins en moins d'offres à taux fixes. Les taux augmentent très vite, ce qui ne laisse pas le temps à la banque de France de réajuster ses seuils de l'usure à la hausse. Le consensus de marché a tout de même du mal à s'établir, parfois les marges proposées sont très intéressantes, et dans d'autres cas très dégradées. Ces offres varient d'une collectivité à une autre, et d'une fenêtre de taux à une autre :



Source : FCL Gérer la Cité

Ainsi, au cours de l'année 2022, la marge moyenne bancaire proposée par les banques entame l'année à 60 pbs et clôture cette dernière autour de 100 pbs. On constate donc une dégradation de 40 pbs en moyenne en quelques mois, avec une fourchette entre 40 pbs et 240 pbs.

c) Les conditions de financement du Syndicat

L'année 2022 se termine avec des volumes de liquidités stables mais dans des conditions de financement agitées. Les besoins des établissements publics ont été couverts. Les marges bancaires se sont dégradées durant l'année 2022, ce qui s'est fait ressentir sur la consultation de financement lancée par le Smicval en octobre 2022.

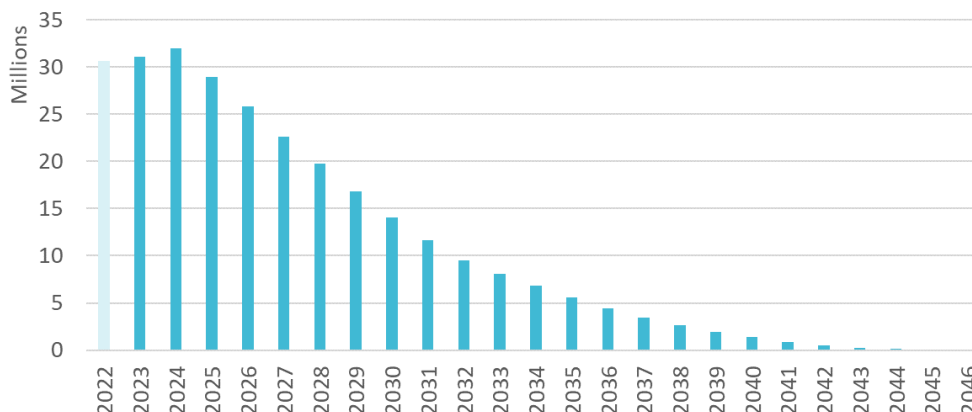
Le Syndicat a pu bénéficier du développement des offres de financement « vertes » avec la souscription d'un financement impact d'un montant de 3 M€ auprès d'Arkéa. Ces derniers sont adossés à une ingénierie financière et une démarche environnementale ou RSE intéressante. Ces financements permettent au syndicat de s'inscrire dans une démarche de « verdissement » de son encours de dette.

6. La maîtrise de la dette et projection

a) Le volume de l'encours de dette du Syndicat

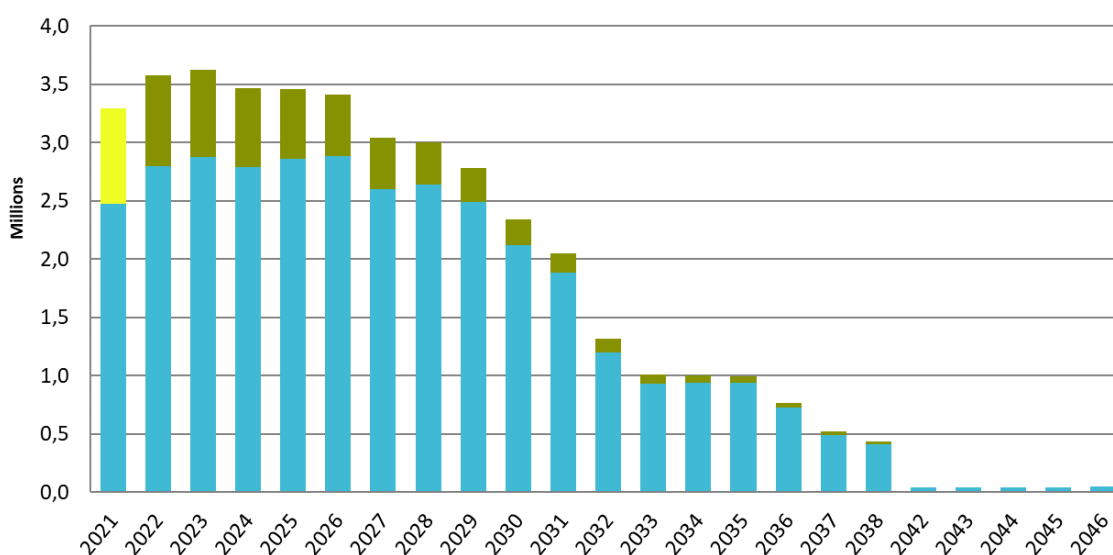
Le volume de l'encours de dette du Syndicat ressort à 31,12 M€ au 1er janvier 2023. L'encours de dette augmente de 1.6 % par rapport au 01/01/2022 compte tenu du volume de remboursement contractuel à hauteur de 2,8 M€ et de la dette mobilisée à hauteur de 3,8 M€.

Extinction de l'encours de dette du SMICVAL au 01/01/2023 y compris le contrat SG 2023



Le Smicval présente un plancher d'amortissement supérieur à 3 M€ jusqu'en 2026. Pour la mobilisation de ses futurs contrats, le Syndicat envisage des modalités d'amortissement adaptées afin de limiter la charge de remboursement sur la période de montée en charge de ses investissements.

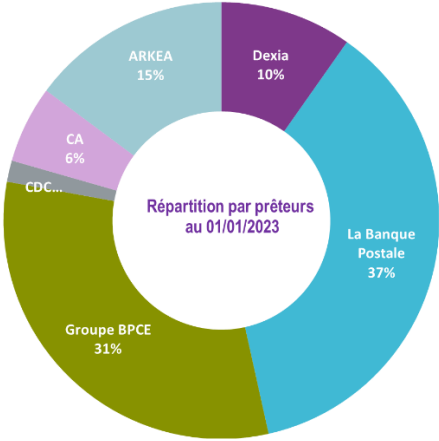
Annuité de dette du SMICVAL au 01/01/2022 y compris le contrat de Arkéa 2022



b) La répartition par prêteur de l'encours

Au 01/01/2023, le groupe BPCE et La Banque Postale représentaient respectivement 31% et 37% de l'encours de dette du SMICVAL. La forte présence de La Banque Postale résulte de la performance des prêts proposés au Syndicat, ce qui est un atout en termes de coût de la dette. Néanmoins, la capacité d'endettement du SMICVAL auprès de ces deux institutions bancaires risque d'être limitée à l'avenir. La diversification des prêteurs reste un enjeu important pour les recherches de financement à venir.

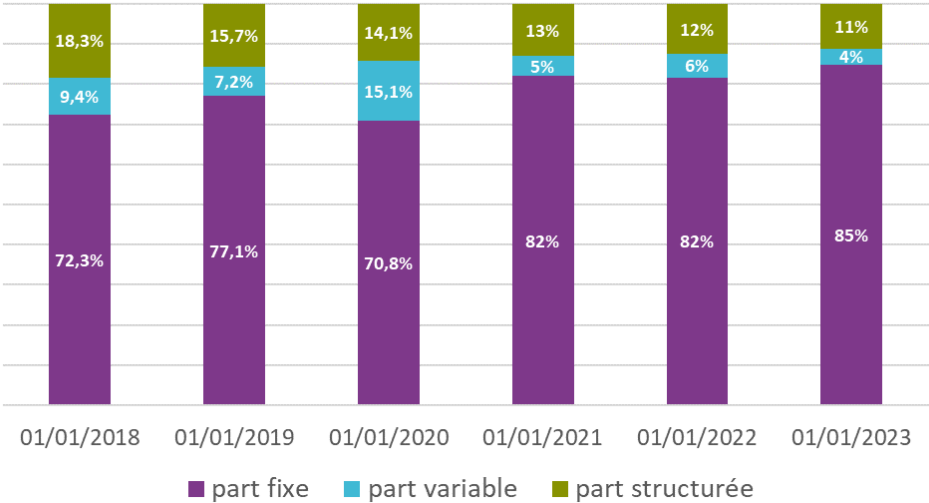
Le graphique ci-dessous représente la répartition par prêteur de l'encours de dette.



c) Le SMICVAL bénéficie de sa stratégie de fixation de l'encours de dette

L'encours de dette à taux fixe du syndicat a de nouveau progressé en 2022 et ressort à 85% de l'encours total. Les financements consolidés en 2020, 2021 et 2022 sont exclusivement à taux fixe, ce qui a permis au syndicat de sécuriser son encours à un niveau performant. Dès la forte baisse des taux en lien avec la politique monétaire de la BCE en 2014, l'objectif du Syndicat était de sécuriser à taux fixe sa dette dans une période de taux propices tout en moyennant à la baisse le coût de la dette. Cette stratégie de renforcement du taux fixes permet au Syndicat de limiter la sensibilité de son encours à la hausse des taux variables actuelle et de réajuster dans un second temps sa stratégie. En effet, alors que les taux fixes sont actuellement très chers et qu'ils pourraient reculer à horizon 2024, le Syndicat a la possibilité d'intégrer à nouveau des taux variables (sur un volume limité).

Evolution de la répartition fixe/variable/structurée



Dans les conditions de marché actuelles, le coût moyen de la dette du Syndicat est de 2,43%, contre 2,29% au 01/01/2022. Une hausse de 6,11% qui s'explique principalement par la hausse des coûts monétaire en 2022.

	Encours au 01/01/2023 (en €)		Coût moyen (en %)
Exposition Taux fixe	26 434 212	85%	2,17%
Exposition taux variable	1 204 841	4%	2,44%
Euribor préfixé	715 423	2%	3,08%
Livret A	489 418	2%	1,50%
Exposition Structurée volatile	3 481 434	11%	4,37%
Total	31 120 487	100%	2,43%

L'encours de dette du Syndicat à taux variable représente 4% de l'encours de dette. Le coût moyen de la part à taux variable ressort 2,44% au 01/01/2023, contre 0,43% l'année précédente. Etant préfixé, la hausse du Livret A (passe de 2% à 3% en février 2023) se répercutera sur les charges de 2023 / 2024.

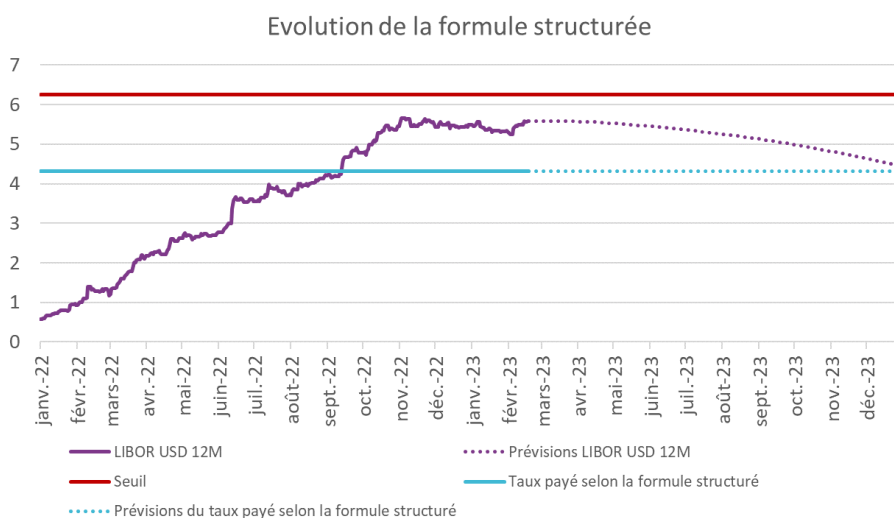
d) Focus sur l'emprunt structuré

Par ailleurs, le Smicval présente dans son encours un contrat structuré indexé sur le Libor USD (taux variable américain) dont le capital restant dû est de 3,4 M€ au 01/01/2023 et la durée résiduelle de 8 ans. Ce contrat est classé 4 E dans la classification de Gissler. La formule de l'emprunt structuré est la suivante :

Si Libor USD 12 mois < 6,25 % = 4,31%

Si Libor USD 12 mois > 6,25% = 4,31 % + 5 *(Libor USD 12 mois – 6,25%).

Avec la forte dégradation des taux américains en 2022, en lien avec la hausse des taux directeurs de la FED pour lutter contre l'inflation, la barrière sur le Libor USD 12 mois de 6,25% est de plus en plus proche. Le Libor USD est actuellement de 5,3%. La FED ralenti fortement la hausse de ses taux directeurs depuis le début de l'année mais le risque de basculement du mauvais côté de la barrière (dans le cas d'un Libor USD > 6,25%) n'est pas écarté sur cet encours.



A noter que les taux LIBOR disparaissent progressivement sur les années à venir (la cessation du LIBOR USD est prévue pour 2023). Une renégociation du prêt est envisagée pour ce contrat.

En résumé, la dette du Smicval reste maîtrisée, au vu de l'évolution des investissements l'encours de la dette commence sa progression. Les ratios financiers très satisfaisants de 2022 et la poursuite de la réalisation de marges de manœuvre en 2023 permettra au Smicval de renforcer sa capacité d'investissement nécessaire au changement de modèle de gestion des déchets sur le territoire.